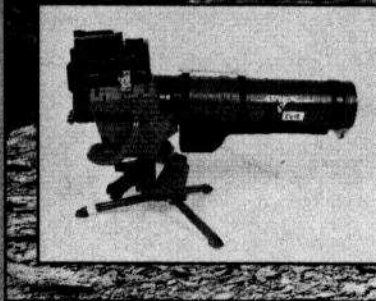
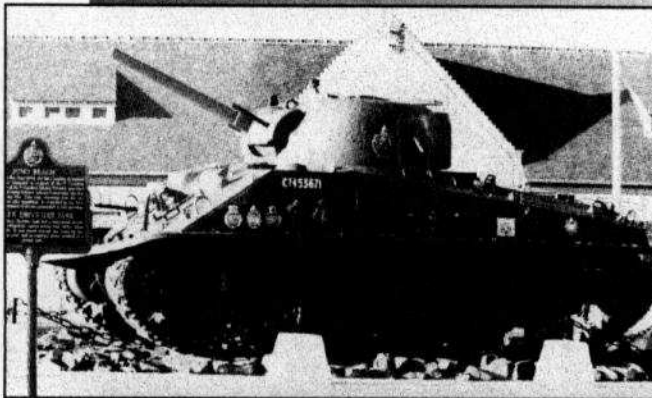




Volume 28 no. 1, 1995



Journal de l'Arme blindée



Dans cette revue

Ouverture de passages dans des champs de mines

Le char du Jour J

Allocution du Lcol Graham lors du dîner régimentaire du Governor General's Horse Guards

Soldats du Stratchcona honorés

56^e Escadron de RECO

Répartition et contrôle du tir

Rédacteur en Chef.....Lcol J.W.G. Rousseau
Rédacteur gérant.....Maj P.R. Nielsen
RédacteurCapt J.L. Andrews
Conception graphique et maquetteDCA2

Guide à l'intention des auteurs d'articles

Le rédacteur du Journal de l'Arme blindée reçoit avec plaisir tous les articles de nature technique, tactique ou historique contenant des renseignements d'ordre professionnel et susceptibles de susciter la réflexion ainsi que des échanges d'idées et d'opinions. Les lignes directrices suivantes s'appliquent:

- a. tous les articles doivent être dactylographiés sur du papier 8 1/2 sur 11, à double interligne et d'un seul côté de la feuille et doivent être accompagnés d'une disquette de 3,5 pouces;
- b. les articles ne doivent pas compter plus de 2000 mots (les articles beaucoup plus courts sont également les bienvenus, une page ou deux);
- c. dans la mesure du possible, des photographies et des illustrations en blanc et noir devraient accompagner l'article. Les photographies découpées dans des revues ne sont pas acceptées puisque cela constitue une infraction aux droits de reproduction;
- d. les articles devraient contenir des notes de bas de page, s'il y a lieu;
- e. les articles historiques doivent servir à illustrer les leçons apprises. L'article ne doit pas se limiter à des dates et à des faits;

- f. seuls les sujets de nature non classifiée peuvent faire l'objet d'articles;
- g. il serait extrêmement utile de remettre les articles dans les deux langues officielles puisqu'ils seront publiés en français et en anglais;
- h. il faut utiliser le moins possible les abréviations militaires;
- i. on suggère aux auteurs d'inclure une brève description des fonctions qu'ils occupent et d'indiquer le nom de leur base ou école.

Le rédacteur se réserve le droit de rejeter ou d'annoter tous les articles ou lettres présentés pour publication. Les auteurs ne doivent pas présenter des articles qui ont déjà été proposés à une autre publication ou qui ont déjà été publiés.

Adresse :

Rédacteur - Journal de l'Arme blindée
École du Corps blindé royal canadien
Base des Forces canadiennes Gagetown
Oromocto, Nouveau-Brunswick
EOG 2P0

Téléphone: RCCGN 422-2655

Direction artistique
Arts graphique
MDN/D Admin M 2-6

Prochain numéro date limite de soumission Vol. 28 no. 2 le 15 février, 1996



A-JS-050-004/JD-001

Table des matières

GÉNÉRAL

Avant-propos du Colonel Commandant	2
Avant-propos du directeur de l'Arme blindée	3
Le coin du rédacteur	5

ARTICLES

Ouverture de passages dans des champs de mines	6
Le char du Jour J	14
Allocution du Lcol Graham lors du dîner régimentaire du Governor General's Horse Guards	16
Soldats du Strathcona honorés	20
Répartition et contrôle du tir	21
ERYX	25
Un nom pour le LAV	27
56 ^e Escadron de reco.	28
Future structure du Corps	36
CBRC : Énoncé de mission	38

Journal de **l'Arme blindée**

Avant-propos du Colonel commandant

GÉNÉRAL

Chaque fois qu'une personne écrit en vue d'une publication ultérieure, elle doit s'inquiéter du fait que ses paroles puissent être complètement dépassées par les événements au moment où elles atteindront le lecteur. Dernièrement, la vitesse à laquelle surviennent les changements et leur imprévisibilité ont encore accru ce risque. On me rappelle souvent que si quelqu'un avait osé décrire le monde actuel au Comité militaire de l'OTAN au moment où j'ai quitté il y a à peine quelques années, nous l'aurions sûrement traité de fou.

Les bouleversements mondiaux actuels, la situation de notre économie et un certain nombre d'autres facteurs ont tous eu des répercussions majeures sur notre politique de défense et, par conséquent, sur nos forces armées et tout porte à croire que c'est loin d'être fini. Pour plusieurs d'entre nous, le changement est source d'inconfort. Nous préférons de beaucoup l'assurance du statu quo et de nos derniers "succès". Les forces armées, particulièrement en temps de paix, sont réfractaires aux changements imposés de l'intérieur et détestent les changements venant de l'extérieur.

Comment pouvons-nous relever ce défi du changement et nous adapter à de nouvelles situations sans pour autant oublier les leçons du passé et sans répéter nos erreurs? Il nous suffit de revenir aux principes fondamentaux de notre profession, lesquels formeront la structure de notre nouveau plan. Dans le cadre de mes autres activités, j'ai souvent vu des entreprises et des organisations essayer de s'adapter à de nouvelles situations en oubliant le premier principe militaire que j'ai appris : Ne jamais perdre de vue le but visé!



Dans toutes ces discussions sur les coûts, les effectifs, les structures, les équipements, etc., je suis encouragé de voir une certaine détermination à revenir aux principes fondamentaux de notre profession et à identifier les principes clés sur lesquels nous fonderons et évaluerons tout nouveau plan.

Le commandant de l'Armée de terre a clairement défini ces principes dans l'énoncé de sa

vision paru dans un document intitulé "La future force terrestre". De plus, sous la direction de notre directeur, le Corps a élaboré et adopté certains principes qui s'appliquent directement à nous. Je vous encourage à prendre connaissance de ces principes si vous ne l'avez déjà fait.

L'application de ces principes ne sera jamais aussi déterminante qu'au cours de l'étude sur la restructuration de la Milice, tâche confiée à la Commission spéciale sur la restructuration des Réserves. Pour régler un problème à court terme, nous risquons de perdre, à long terme, des ressources qui, historiquement, se sont révélées essentielles.

Face au changement, nous pouvons nous sentir abattus et frustrés. Par contre, nous pouvons également être confiants en sachant que d'autres, dans le passé, ont relevé avec succès des défis aussi difficiles, en temps de guerre comme en temps de paix. Nous pouvons considérer ces défis comme des occasions de devenir plus forts, plus efficaces et mieux préparés à faire face aux exigences de l'avenir.

J.A.R. Gutknecht

Le Colonel Commandant de l'Armée blindée
Le Lt gén J.A.R. Gutknecht,
CMM, OSTJ, CD

Avant-Propos du directeur de l'Arme blindée

Le vieil adage qui dit que le changement est la seule constante continue d'être vrai. Le Corps doit continuer à poursuivre les objectifs qui lui sont propres alors qu'une autre période active des affectations se termine et que de nombreux régiments changent de commandant. Mon bureau a également connu des changements. Je suis désormais à Ottawa et la direction s'y est transportée aussi. Il y a eu de nombreux événements importants depuis la parution du dernier Journal. Je vais en passer certains en revue à votre intention.

En premier lieu, l'examen de la structure de la Réserve. Le ministre de la Défense nationale a annoncé immédiatement après Noël, l'an passé, qu'une Commission serait mise sur pied pour examiner la structure de la Réserve des Forces canadiennes. La Commission s'apprêtait à publier son rapport au moment où l'on mettait sous presse le présent Journal. Il demeure important, pour l'Armée de terre et le Corps, de montrer que nous continuons de compter sur nos deux éléments. Comme je l'ai mentionné dans mon avant-propos du Journal #2 de l'an dernier, le travail d'équipe doit être à l'ordre du jour. À ce titre, l'Association du corps royal blindé canadien nous a été utile pour focaliser nos démarches auprès de la Commission. Le Conseil de l'Association se compose de tous les commandants de toutes les unités blindées ainsi que du colonel commandant et de moi-même. C'est donc un forum où se trouvent réunis tous les principaux intéressés du Corps.



À sa réunion de septembre 1994, l'Association a élaboré certains principes qui pourraient permettre d'influencer toute future étude de la structure du Corps. Ces principes nous ont servi de bonne base de tir pour nous permettre de faire nos manoeuvres de flanc auprès de la Commission. Le Comité exécutif de l'Association s'est inspiré par la suite de ces principes pour faire une présentation formelle. D'autres militaires dont les brigadiers-généraux Bell et Amy ont fait leurs propres exposés pour s'assurer que les vues du Corps allaient être prises en considération.

Nous devrions considérer par-dessus tout de façon positive le travail de la Commission sur la structure de la Réserve. En effet, pour une fois, nous avons un fondement de politique ferme du gouvernement à partir duquel il sera possible d'élaborer un concept de mobilisation. De plus, si on la mène et qu'on lui donne suite de la façon appropriée, l'étude permettra d'établir la politique qui s'appliquera à la structure de la Milice au cours du prochain millénaire et la préservera contre toute attaque.

Tous savent désormais que le commandant du CFT a pris sa décision relativement à l'amélioration opérationnelle de la Force terrestre. Le commandant a attribué environ 3600 crédits dont plus de 500 sont allés au Corps blindé, ce qui va accroître nos effectifs et faciliter l'exécution de nos tâches opérationnelles. Ces améliorations vont accroître la charge de formation à nos écoles. De plus, nous n'avons pas encore résolu les problèmes de matériel. Toutefois, c'est un élément nouveau qui est positif pour le Corps.

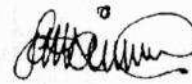
Je veux vous mettre au courant de l'existence d'un forum qui n'est pas bien connu par le Corps. Deux fois l'an, les généraux en service actif de l'Arme blindée se réunissent en plénière pour être mis à jour sur les questions touchant l'Arme blindée. Le nombre de nos généraux a varié de cinq à huit. Actuellement, nous avons cinq généraux. Leur dernière réunion a eu lieu à Montréal, le 25 avril. À cette occasion, je les ai entretenus de la situation du Corps. Ils se sont inquiétés de la transmission de l'information et de l'état général des communications. Pour améliorer la situation, nous pouvons faire appel aux conseillers des Secteurs pour l'Arme blindée. J'ai demandé au commandant de l'Armée de terre de reconnaître officiellement ce réseau d'information ou de techniciens de l'Arme blindée et il a promis son appui.

À la réunion du Conseil de l'Arme blindée ce printemps, j'ai demandé de l'aide sur deux sujets : l'ethos et la doctrine. En ce qui concerne l'ethos, nous ferons une étude pour établir s'il est nécessaire de préparer un document sur l'ethos du Corps. Les commandants et l'Arme blindée, en général, ont offert leur soutien. En particulier, le Lcol Alan Halpfer, commandant du Windsor Regiment, participera au projet. Je vous invite à nous faire part de vos idées sur la question.

Le deuxième sujet concerne notre doctrine sur les chars et la reco. Pour donner suite à l'article du capt Branchaud dans le dernier Journal, je crois aussi qu'il est temps d'étudier certains des préceptes que nous avons tenus pour acquis pendant de nombreuses années

au sein du Corps. Deux de ces préceptes touchent la taille de l'équipe de reco et celle de l'escadron de chars. Nous devrions réexaminer la question. En ce qui concerne la taille de l'escadron de chars, le commandant du 1^{er} Hussars a préparé une étude que nous publierons dans le prochain numéro. Par ailleurs, le commandant de l'Elgin Regiment prépare un texte sur la taille de l'équipe de reconnaissance, qui sera aussi présenté pour publication dans le prochain Journal. J'espère que ces articles susciteront vos commentaires et amèneront la mise à jour de notre doctrine tactique. Nous élaborons actuellement la doctrine liée à l'utilisation du COYOTE, nouveau véhicule de reconnaissance. Comme le COYOTE a un canon très performant, nous subissons des pressions pour l'utiliser comme véhicule de tir d'appui direct. Nous devons résister à ces pressions.


Finalement, je reviens à l'Association du CRBC. Une IPO est jointe au Journal. On y explique la raison d'être de l'Association. La feuille a un volet détachable. Remplissez-le et expédiez-le à l'Association si vous voulez être membre à vie. Je vous encourage à le faire, car être membre de l'Association est le meilleur moyen de protéger les valeurs de notre Corps pour qu'elles soient toujours respectées jusque dans le prochain siècle. Continuons d'avancer vers l'objectif. Qui est noble.

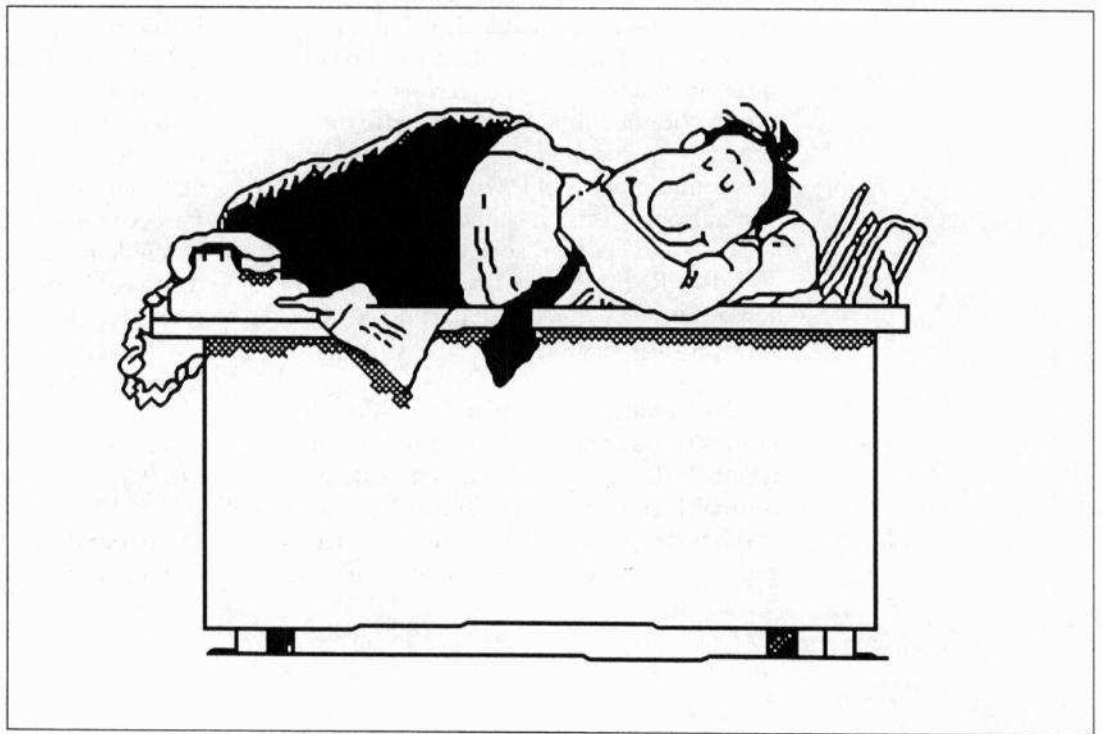


Directeur de l'Arme blindée
Colonel J.O. Michel Maisonneuve, CD

Le C oin du rédacteur

En dépit de mon appel paru dans le C oin du rédacteur du dernier numéro, "l'assemblée" est demeurée relativement silencieuse. Aussi, afin de permettre aux collaborateurs et critiques potentiels de se faire entendre, j'ai établi un courrier électronique à l'intention du rédacteur du Journal de l'Arme blindée. On peut maintenant me trouver à Editor @ Armd Sch Tac @ Gagetown dans le répertoire des appellations conventionnelles à F2.

J'aimerais également informer les lecteurs que nous avons adopté une nouvelle liste de distribution du Journal de l'Arme blindée établie d'après la liste des membres à vie de l'Association du CBRC. Si vous êtes un membre à vie et que vous avez changé d'adresse, prière de communiquer ces changements au rédacteur par courrier régulier ou électronique. 



Doctrine relative à l'ouverture mécanisée de passages dans des champs de mines

Par le capitaine J.D. Pleadwell

Propositions de changement

Le présent article a pour but de remettre en question notre façon de penser relativement aux opérations d'ouverture de brèches et notre façon de les diriger. Il s'agit essentiellement de réétudier notre doctrine relative à un aspect trop souvent oublié de la guerre. Si je réussis à susciter la réflexion, à faire lever quelques sourcils ou à encourager la discussion, j'aurai atteint mon but.

INTRODUCTION

Même si le Petit Robert définit le mot doctrine comme étant un "ensemble de notions qu'on affirme être vraies et par lesquelles on prétend fournir une interprétation des faits, orienter ou diriger l'action humaine", je crois que la doctrine n'est, en fait, qu'un "guide" et rien d'autre. Si vous me permettez un peu d'audace, je dirais que la doctrine est une disquette formatée sur laquelle nous devons inscrire et sauvegarder notre expérience ainsi que les leçons apprises.

Selon moi, la doctrine n'est pas, et ne devrait pas être, une expression rigide englobant toutes les situations que l'on peut rencontrer sur le champ de bataille. Si tel était le cas, elle ne servirait qu'à nuire à la réflexion, empêcher une pensée claire et retarder une prise de décision opportune.

QUELLE EST NOTRE DOCTRINE?

La doctrine des Forces canadiennes relativement à l'ouverture mécanisée de passages dans des champs de mines est énoncée dans trois principales publications, soit la PFC 305(1), Le régiment blindé au combat, la PFC 301(2), Guide du chef d'équipe de combat et la PFC 305(3),

La troupe de chars au combat. Lorsqu'on analyse et condense cette doctrine, nous apercevons que l'ouverture de brèches se fait dans le cadre de trois (3) opérations différentes: au cours de l'avance et comme élément de l'attaque dans la foulée et de l'attaque délibérée.

L'association de la charrue et du rouleau de déminage fournit aux escadrons de chars la capacité intégrale, mais limitée, de traverser les champs de mines. Les escadrons de chars sont dotés de quatre charrues et de deux rouleaux de déminage. Chaque troupe possède une charrue de déminage qui demeure montée tout au long des opérations. Quant aux rouleaux de déminage, ils sont transportés à l'échelon A1 à moins que le commandant d'escadron n'ordonne qu'ils ne soient montés.

Le but premier de la charrue de déminage est d'accroître la mobilité des chars sur le champ de bataille en dégagant un couloir à l'avant du char et en rejetant les mines sur les côtés. Une lourde chaîne traînant entre les chenilles du char fait exploser les mines à tige. Pour être efficace, la charrue de déminage doit avancer à une vitesse de six à dix km/h. La charrue de déminage est le principal dispositif d'ouverture de brèches de l'escadron.

Le but premier du rouleau de déminage est d'accroître la mobilité des chars sur le champ de bataille en détectant les mines et en vérifiant les passages créés par la charrue de déminage. Le rouleau de déminage fait exploser les mines à fusée de pression qui entrent en contact avec les rouleaux. La vitesse maximale efficace des chars dotés de rouleaux est de 16 km/h.

Au cours d'une marche à l'ennemi, les champs de mines ne sont détectés que lorsqu'un véhicule fait sauter une mine. La troupe en contact se place alors immédiatement en position de tir et le chef de troupe ordonne à sa charrue de déminage d'essayer d'ouvrir une brèche. Si les rouleaux sont montés, il ordonnera ensuite au rouleau de vérifier le passage. Si c'est le rouleau de déminage qui fait le contact initial, celui-ci adopte immédiatement une position de tir. Le char muni de la charrue de déminage commence alors à labourer à 100 mètres à l'arrière de l'endroit où le rouleau de déminage a fait exploser la mine. La charrue contourne le char à rouleau sur sa gauche et continue de labourer jusqu'à au moins 100 mètres au-delà de l'emplacement de la mine explosée.

Au cours de l'attaque, les charrues et les rouleaux de déminage sont habituellement utilisés pendant la phase d'attaque de l'assaut. Face à des obstacles complexes, l'escadron peut être obligé d'avoir recours aux ressources du génie comme le Giant Viper ou le VBPP.

Au cours de l'attaque dans la foulée, l'escadron doit chercher à ouvrir simultanément deux brèches situées à au moins 300 mètres l'une de l'autre. Les troupes de chars de tête sont munies d'une charrue et d'un rouleau. Si la limite avancée exacte du champ de mines n'est pas connue, la charrue de déminage commence à labourer à 100 mètres du début du champ de mines présumé. Le rouleau de déminage vérifie ensuite le couloir ainsi dégagé et les deux chars de tir de la troupe fournissent le tir



Le léopard équipé de rouleaux de déminage de la largeur d'une chenille. Cela vaut-il la peine?

d'appui. Une fois la brèche ouverte, le reste de la troupe emprunte le passage ainsi créé pour traverser le champ de mines.

Au cours de l'attaque préparée, on fonctionne sensiblement de la même façon. Par contre, le temps supplémentaire dont dispose le commandant de l'escadron pour effectuer sa procédure de combat lui permet de redistribuer les ressources de son escadron. Idéalement, il devrait essayer de doter ses deux troupes de tête de deux charrues et d'un rouleau chacun. Si l'obstacle est complexe, les ressources du génie doivent créer une brèche dans les ceintures extérieures du champ de mines. L'escadron de chars concentre alors ses efforts sur les champs de mines de protection intérieurs situés immédiatement à l'avant de la position défensive.

Pendant l'assaut, les charrues de déminage sont en tête, appuyées par le rouleau et le char de tir. La charrue de tête commence à labourer à 100 mètres en-deçà de la limite avancée du champ de mines. Le rouleau ne mène l'assaut que si la limite avancée du champ de mines n'est pas connue avant l'heure H. Dès que la brèche est ouverte, le rouleau vérifie le passage ainsi pratiqué.

Au niveau de l'équipe de combat, les opérations d'ouverture de brèche sont contrôlées et dirigées par le chef de l'équipe de combat, ses charrues en tête et les rouleaux à la suite pour vérifier le passage. Le chef de la troupe d'appui rapproché (génie) peut conseiller le chef de l'équipe de combat, mais la responsabilité de l'ouverture de la brèche incombe à l'indicatif d'appel TANGO. Les sections du génie suivront la

MECHANIZED MINEFIELD BREACHING - A SUMMARY OF CANADIAN DOCTRINE

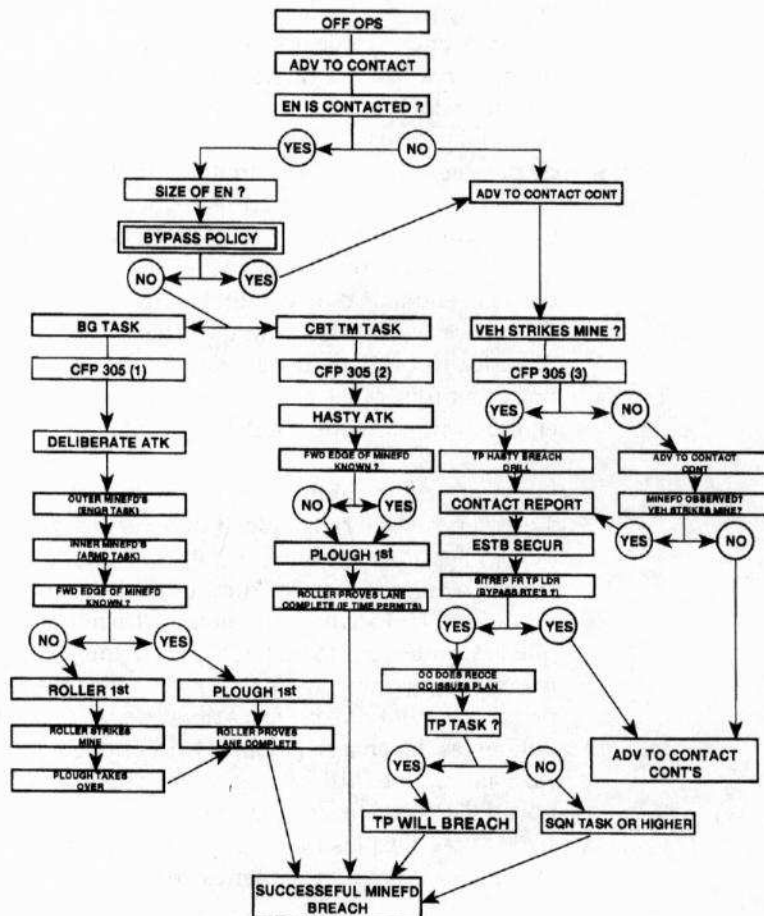


Figure 1

troupe d'ouverture de brèches pour marquer les passages à l'intention des forces de deuxième échelon et continueront à avancer avec l'équipe de combat afin de fournir leur appui une fois rendus sur l'objectif.

J'ai pris la liberté de tracer, à la figure 1, un diagramme décrivant la doctrine canadienne. Au fur et à mesure que vous répondrez aux questions, vous pourrez visualiser les trois scénarios dans le cadre desquels nous effectuons des ouvertures de brèche. Comme vous pourrez le constater, plusieurs options nous permettent de réussir ce type d'opérations.

DOCTRINE AMÉRICAINE

En raison du nombre peu élevé de leurs engagements récents, les Forces armées canadiennes doivent s'appuyer sur les expériences des autres pays dans leur quête incessante pour justifier leur doctrine et leur méthodologie. En essayant de prouver la pertinence du mode d'utilisation des charrues et des rouleaux de déminage proposé par le Canada, nous nous sommes tournés vers l'Armée américaine. Il n'y a pas si longtemps, les techniques d'ouverture de passages dans des champs de mines de l'Armée américaine et du Marine Corps s'apparentaient étroitement à ce que le Canada nous propose d'utiliser dans l'éventualité d'un conflit. La principale différence réside dans le fait que les Américains ont toujours été davantage portés à utiliser des techniques de mise en brèche faisant appel à des explosifs.

Les Américains ont toujours été prêts à utiliser du matériel explosif d'ouverture de brèches, tant au cours de l'attaque dans la foulée qu'au cours de l'attaque délibérée tandis que la doctrine canadienne affirme que le Giant Viper (MICLIC), en tant que ressource du groupement tactique, ne servira principalement que pour les opérations délibérées. La charge linéaire de déminage M58 américaine (MICLIC) se compose d'un boyau de 105 mètres de longueur rempli de 1 750 livres d'explosif C4. Elle peut déminer un passage d'environ 90 mètres de longueur

sur 16 mètres de largeur, faisant exploser les mines antichars à pression déclenchées par simple impulsion ainsi que les mines anti-personnel déclenchées mécaniquement. Dans le secteur touché, environ 90 à 95% des mines placées en surface ou enfouies à une profondeur de 2,5 cm sont détruites.

Grâce à l'utilisation du MICLIC, l'Armée américaine peut faire face aux opérations d'ouverture de brèche improvisées avec beaucoup plus de souplesse que sa contrepartie canadienne. Dès qu'un champ de mines est détecté, le MICLIC est amené à l'avant, monté sur un véhicule de combat du génie ou remorqué. L'explosion du MICLIC crée un passage qui est ensuite vérifié par le rouleau de déminage. Lorsqu'on dispose de suffisamment de temps, le char à rouleau vérifie également le passage avant qu'on ne l'utilise. Les Américains ont prouvé, lors d'entraînements précédents, que l'association de la charrue, du rouleau et du MICLIC offre encore plus de chances de succès.

LEÇONS APPRISES PAR LES MARINES AMÉRICAINES

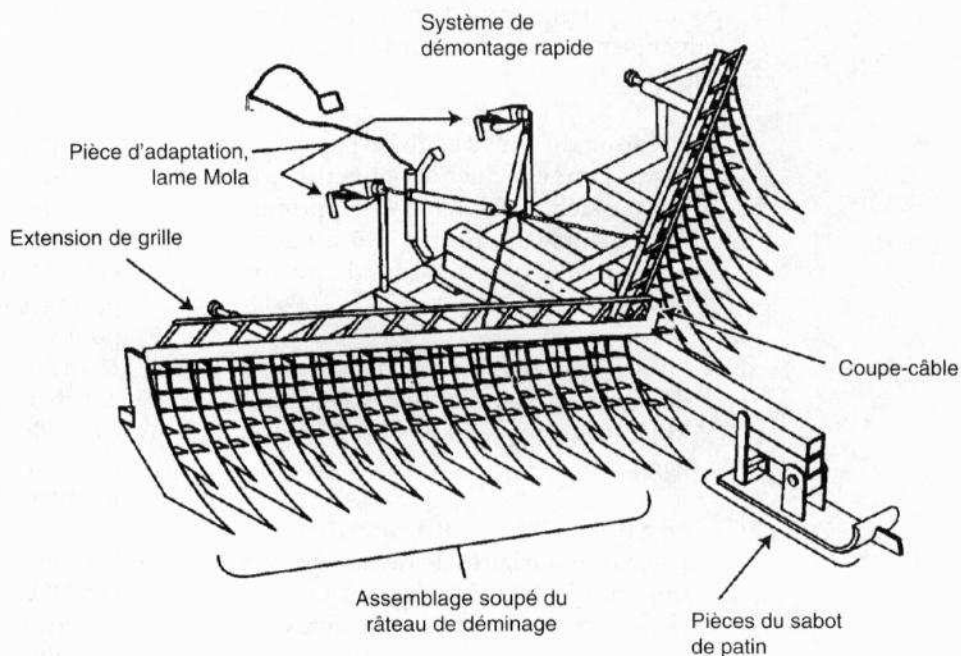
Au cours de l'opération Tempête du Désert, les forces américaines avaient eu tout le temps nécessaire pour recueillir et analyser le renseignement concernant les positions défensives iraqiennes et les ouvrages faisant obstacle à la mobilité tactique. En plus d'une variété étendue de mines anti-personnel et antichars formant une double ceinture protégée par des piquets et des barbelés, les Iraquiens avaient incorporé des fossés antichars, des tranchées remplies de carburant et des fortifications défensives. Ces ouvrages étaient couverts par le tir des armes directes et indirectes, y compris par les CCP en position de coque dissimulée.

Après avoir effectué des opérations d'ouverture de brèches délibérées contre ces obstacles et d'autres obstacles en Asie du sud-ouest, l'Armée américaine et le Marine Corps ont découvert les points faibles et les points forts de leurs doctrines et équipements collectifs, découvertes qui

pourraient être d'une valeur inestimable pour l'expérience canadienne. Les points suivants mettent en lumière les leçons apprises :

- a. en raison du temps et de l'espace requis pour effectuer des ouvertures de brèches délibérées, il fallait supprimer totalement le tir direct et indirect des armes iraqiennes aux sites d'ouverture de brèches;
- b. l'utilisation combinée de la charrue de déminage largeur chenille (CDLC) et le MICLIC s'est révélée une combinaison gagnante;
- c. on a tiré un total de 104 coups avec les charges linéaires de déminage M58 (un coup) et MK 154 (3coups). Les lacunes décelées sont les suivantes :
 - (1) incapacité de l'opérateur à orienter correctement la remorque à l'intérieur du passage;
 - (2) impossibilité pour le véhicule porteur de reculer dans le passage labouré lorsque celui-ci est irrémédiablement obstrué (perte catastrophique d'une charrue);
 - (3) incapacité du M58 à résister au remorquage à travers champs (20 km/h) depuis la zone d'attente jusqu'à la limite de l'obstacle et de demeurer opérationnel;
 - (4) 6 tirs ont exigé une méthode de tir de rechange/de secours de la part du véhicule porteur;
 - (5) 15 tirs ont exigé qu'une personne du génie de combat sorte du véhicule porteur, coure au-travers du champ de mines et place une charge explosive ou un dispositif de mise à feu sur la charge linéaire pour déclencher la détonation;
 - (6) 7 charges linéaires ont été abandonnées en raison d'une mauvaise connexion où une deuxième charge a dû être placée par-dessus pour les faire détoner; et
- (7) on a imputé le haut taux d'échec du système de détonation principal au matériel de mise à feu et au manque de connaissance du système. En effet, les opérateurs n'ont participé qu'à une courte période d'entraînement avant d'être déployés;
- d. la CDLC a été utilisée pour créer des passages mais on l'a surtout employée pour vérifier les passages créés. Elle n'a résisté qu'à une seule détonation de mine antichar avant de tomber en panne. Elle était efficace contre les mines à enveloppes circulaires mais beaucoup moins contre les mines à barre britanniques;
- e. les deux tentatives d'utilisation de la CDLC pour ouvrir une brèche ou vérifier un passage ont entraîné la mise hors de combat des chars porteurs. La CDLC nous a paru lente et encombrante. Elle s'empêtre facilement dans le sable, nuit à la direction du char porteur et est inefficace contre les mines à impulsion double;
- f. conçu pour les sols sablonneux, le rateau de déminage pleine largeur (FWMR) s'est révélé un excellent outil pour vérifier les passages pratiqués dans les champs de mines. Le passage labouré pleine largeur constitue une piste identifiable que les véhicules subséquents peuvent emprunter facilement;
- g. le système de marquage des passages déminés (CLAMS) a été utilisé par les Forces américaines pour marquer les passages pratiqués dans les champs de mines (c'est l'équipement de doctrine dont il est fait mention dans la PFC 305(1) et la PFC 305(3). Fixé à l'arrière du CCP, il dépose des marqueurs dans le passage au fur et à mesure que le CCP traverse la brèche. Les principales plaintes ont trait aux aspects suivants :

RÂTEAU DE DÉMINAGE PLEINE LARGEUR (RDPL)



- (1) le CLAMS ne contient pas assez de marqueurs; il réussit habituellement à couvrir que 3/4 de la distance requise;
- (2) les véhicules de deuxième échelon de l'élément d'assaut se lancent dans le passage et écrasent les marqueurs qui ressemblent alors à des mines AC. Alertés, les conducteurs s'arrêtent, descendent de leur véhicule et inspectent l'objet, retardant ainsi le passage de l'élément de combat; et

h. le système de positionnement global (GPS) s'est révélé d'une valeur inestimable pour marquer l'emplacement exact des champs de mines, les passages et les couloirs.

NOUVELLES ORIENTATIONS

Du point de vue de la doctrine, il semblerait que l'Armée américaine et le Marine Corps soient assez satisfaits de l'ensemble de leurs méthodes d'ouverture de brèches. Il est fort probable qu'ils continueront d'utiliser la charrue et le MICLIC en

association pour ouvrir des brèches et vérifier les passages mais y apporteront quelques améliorations afin d'accroître leur efficacité tant pour l'entraînement que pour les opérations. À la suite de ces expériences, il semble que le rouleau de déminage jouera désormais un rôle réduit au cours des opérations d'ouverture de brèches délibérées et improvisées; toutefois, il n'est pas possible, pour le moment, de déterminer les changements précis que cela va entraîner au niveau de la doctrine.

En comparant l'expérience américaine avec la doctrine proposée par le Canada, il est évident que, dans l'éventualité d'un conflit, l'ouverture de passages dans les champs de mines risque de nous causer quelques difficultés. Dans le passé, l'association courante charrue/rouleau de déminage a pu, sans aucun doute, être fort valable, mais je crois qu'il faut maintenant réévaluer cette technique. Le Canada possède actuellement 8 systèmes Giant Viper fonctionnant selon les mêmes principes que leurs contreparties américaines. Les systèmes Giant Viper comportent d'énormes lacunes reconnues

par les spécialistes canadiens en matière de génie de combat. Ces lacunes s'apparentent à celles que les Américains ont expérimentées au cours du conflit du Golfe. En dépit de ces points faibles, l'Armée américaine et le Marine Corps croient que bon nombre de ces problèmes pourraient être résolus par un entraînement plus poussé. Le succès obtenu par les Américains avec le MICLIC (Giant Viper) compense largement les échecs. Je crois que nous devrions modifier notre doctrine de façon à ce qu'elle s'approche du modèle américain. Voici mes suggestions à ce sujet :

- a. qu'il s'agisse d'une ouverture de brèches délibérée ou improvisée, nous devrions utiliser le Giant Viper pour ouvrir la brèche puis la CDLC pour vérifier le passage. Pour cela, il faudrait bien entendu assigner les Giant Viper aux sections de génie des équipes de combat;
- b. au sein de l'équipe de combat, il faudrait regrouper les ressources d'ouverture de brèches pour former une troupe d'ouverture de brèches. Le commandement et le contrôle seraient ainsi facilités puisqu'une force d'ouverture de brèches serait désignée pour créer des brèches depuis la ligne de marche. La troupe d'ouverture de brèches avancerait derrière l'élément avancé de l'équipe de combat, sur un flanc non exposé, prête à intervenir. Face à un champ de mines, la (les) troupe(s) de tête ferai(en)t un rapport de contact et adopterai(en)t des positions de tir pour assurer la sécurité. Le chef de l'équipe de combat effectuerait alors une reconnaissance afin de déterminer l'endroit où se ferait la brèche et diffuserait son plan. La section du génie s'approcherait (avec les Giant Vipers) afin de recevoir son affectation et de profiter des conseils. Les trois autres troupes de l'équipe de combat seraient assignées à des tâches de sécurité, de percée ou d'exploitation.

L'absence des rouleaux de déminage dans ce scénario permet d'augmenter de façon importante la vitesse à laquelle une équipe de combat dirige un mouvement tactique et exécute les opérations d'ouverture de brèches. L'absence des rouleaux de déminage libère également de toute obstruction les arcs de tir frontaux des chars porteurs;

- c. retirer le TWMR de l'ordre de bataille;
- d. rayer de notre doctrine toute référence au CLAMS (il ne semble pas que nous en ayons de toute façon) et continuer à marquer les passages à l'aide de piquets et de tresses blanches comme le veut notre doctrine. C'est, de toute évidence, la méthode la plus souple, la plus polyvalente et la plus économique;
- e. aux fins de la navigation de nuit, utiliser des feux chimiques rouges et verts pour guider les véhicules de combat au-travers des passages et des couloirs tout comme on le fait pour orienter les navires dans les passages étroits; et
- f. doter tous les véhicules de combat du système de positionnement global non seulement pour faciliter la localisation précise des champs de mines, mais aussi tous les autres aspects de la navigation.

CONCLUSION

Au 21^e siècle, les opérations d'ouverture de brèche seront, de toute évidence, beaucoup plus complexes, plus variées et plus mortelles. Selon un vieil adage, nous devrions "nous entraîner comme nous combattons et combattre comme nous nous entraînons". Cela s'applique également à l'équipement et à la doctrine. La doctrine est un domaine que des études professionnelles peuvent facilement traiter. Par contre, pour ce qui est de l'équipement, nous nous trouvons devant le paradoxe des dollars opposés aux

besoins perçus et au bon sens. Compte tenu des réalités financières et économiques auxquelles nous devons faire face en tant que nation, il est peu probable que nous ayons du nouveau matériel avant longtemps. En tant que force professionnelle, nous devons toujours explorer des méthodes d'entraînement nouvelles et innovatrices afin de pouvoir relever les défis des années 2000.

Dans cette "ère de fragmentation", il semble que les conflits régionaux (par opposition aux conflits mondiaux) demeureront le point de mire pendant encore de nombreuses années et on continuera de faire face à ces conflits en faisant appel à plusieurs forces/nations. C'est pourquoi il sera désormais important d'établir une "communauté" accrue avec nos plus proches alliés afin de profiter de leurs succès antérieurs. À court terme, il pourrait s'agir d'une "communauté de doctrine" qui pourrait, à long terme, s'étendre à l'équipement.

Il est possible que les changements que je propose ne soient pas acceptés de tous, si ce n'est de personne. Ce ne sont en fait que des idées lancées pour susciter la réflexion.

Comme je l'ai dit dans mon introduction, la doctrine ne remplace pas le jugement, la souplesse ou l'initiative des commandants. La doctrine est un ensemble de paramètres flexibles à l'intérieur desquels nous devons travailler. Compte tenu des expériences des autres nations, je crois qu'il serait temps de modifier certains de ces paramètres afin que nous soyons mieux préparés à combattre et à survivre sur le champ de bataille du 21^e siècle.

Le capitaine Jeff Pleadwell est un membre actif du Royal Canadian Dragoons. Il travaille actuellement à titre d'instructeur de tactique à l'École du Corps blindé royal canadien.

BIBLIOGRAPHIE

1. *US ARMY MINE CLEARING EQUIPMENT*, 2513-2-3 (CFLO ARMD) Fort Knox, Kentucky, 17 juin 1994.
2. *DESERT SHIELD/STORM COMMON SENSE OBSERVATIONS*, ATSE-ESA, US Army (Engineer School), Fort Leonard Wood, Missouri.
3. *OBSERVATIONS – TRACK WIDTH MINE PLOUGH*, (d'après l'Op Desert Shield/Storm AAR, Engineer Branch, Combat Support Division, Fort Knox, Kentucky).
4. *MARINE EXPEDITIONARY FORCE (MEF) – BREACHING OPS IN SOUTH WEST ASIA*, CDW 2513-2-3 (USMC), 25 janvier 1994 (extrait du CFLO ARMD – Fort Knox Kentucky).
5. *DESERT SHIELD AND DESERT STORM OBSERVATIONS*, ATSE-ES (350-1q), US Army Engineer School, Fort Leonard Wood, Missouri.
6. *MINEFIELD BREACHING OPERATIONS*, du lcol P.C. Savereux, Instructeur, spécialiste en matière de génie, CCEFTC, Kingston, Ontario.
7. *L'EMPLOI DES CHARRUES ET DES ROULEAUX DE DÉMINAGE*, B-GL-398-000/A6-000, no 11/mars 1989, Bulletin de doctrine de l'Armée canadienne.
8. *APPUI DU GÉNIE AUX OPÉRATIONS*, extrait d'un exposé de position – 35^e réunion du Conseil de la doctrine et de la tactique de l'Armée de terre.
9. *LE RÉGIMENT BLINDÉ AU COMBAT*, PFC 305(1).
10. *LA TROUPE DE CHARS AU COMBAT*, PFC 305(3).
11. *GUIDE DU CHEF D'ÉQUIPE DE COMBAT*, PFC 301(2)

L e char du Jour J

Par le colonel Murray Johnston

En juin dernier, de nombreux Canadiens se sont rendus en France visiter les plages de Normandie. Pour plusieurs, il s'agissait d'un retour au Jour J, au 6 juin 1944, date à laquelle ils se sont lancés sur les rives pour attaquer le Mur de l'Atlantique érigé par Hitler. Ils y ont laissé de nombreux amis, tués sur les plages ou au cours des violents combats qui suivirent. Aujourd'hui, la ville est à nouveau paisible.

Pourtant, aucun monument national canadien ne s'élève sur ces plages. Il y a bien des monuments régimentaires érigés, payés et entretenus par les régiments qui ont gagné les batailles à la gloire du Canada. À l'intérieur des terres, il existe également des cimetières militaires canadiens entretenus

par le gouvernement du Canada. Ce manque de visibilité du Canada, reflet de notre anonymat national, s'étend même au Mémorial, un musée pour la paix situé à Caen. Sur les plages de Normandie, la seule chose qui se rapproche un tant soit peu d'un monument national canadien est le char de Courseulles-sur-Mer. Cependant, tel n'était pas son rôle premier. En voici donc l'histoire.

Il y a 50 ans, par un matin orageux, les trois brigades d'infanterie de la 3^e Division d'infanterie canadienne débarquaient sur les plages de Normandie. Chaque brigade était appuyée par un régiment de chars de la 2^e Brigade blindée canadienne. Parmi les chars, on retrouvait des chars amphibies



Le char du Jour J à Courseulles-sur-Mer, vue du côté du canal.

spécialement modifiés appelés Duplex Drive (DD) sur lesquels était monté un canon de 75 mm. Ces chars devaient protéger le débarquement de l'infanterie d'attaque par un tir d'appui direct. La partie supérieure de la coque des chars était dotée d'une jupe de toile repliable qui assurait la flottaison (en réalité, à peine quelques pieds de la coque se trouvaient au-dessus du niveau de la mer, le chef de char étant debout sur le char. Ce n'était guère rassurant compte tenu des mers déchaînées et des marées montantes au coeur desquelles ils devaient être lancés!). Les galets arrière entraînaient des hélices qui faisaient avancer et qui dirigeant le char. Les chars devaient débarquer en même temps que l'infanterie. Dès que le char touchait le fond, la jupe se repliait et la tourelle était tournée afin d'engager le premier objectif ennemi.

Sur la droite, les escadrons A et B du 1st Hussars "se jetèrent dans la bataille" avec l'infanterie de tête, du côté opposé, à La Valette et Courseulles-sur-Mer. Malheureusement, quelques-uns des chars n'atteignirent jamais la rive. À l'automne de 1970, des pêcheurs locaux prirent leurs filets dans l'un des chars coulés à Courseulles. Pendant plusieurs marées successives, une compagnie de récupération tenta de renflouer le char et réussit à le ramener



*Insigne des 1 Hussars qui sont débarqués à 07h 15 le 6 juin 1944.
Le régiment a perdu 21 soldats le premier jour.*

jusqu'au niveau de la marée basse. Ensuite, des mécaniciens du GEMRC du régiment blindé et du bataillon de services postés à la BFC de Lahr, terminèrent la récupération. Les membres du 1st Hussars recueillirent 15 000 \$ pour restaurer le char. On lui donna le nom de BOLD. La traduction française AUDACIEUX figure en plus petit juste au-dessous. Le 6 juin 1971, le char fut dédié à la mémoire du 1st Hussars. Peu de temps après, de nombreuses unités demandèrent au 1st Hussars de fixer leurs plaques sur la coque du char. En peu de temps, le char fut entièrement festonné de plaques d'unité.

Le 1st Hussars ne pouvait cependant pas assurer indéfiniment l'entretien du char en tant que monument régimentaire. Les "titres de propriété" du char furent donc remis à la ville qui a placé, à proximité, un grand écriteau sur lequel on peut lire : "À la mémoire de toutes les unités canadiennes qui ont participé aux débarquements du Jour J".

L'entretien du char demeure un problème. La peinture s'efface et comme les plaques sont fixées à la coque à l'aide de crochets, vis ou soudures, elles s'enlèvent facilement. Le char doit donc être périodiquement retapé. Pour le 40^e anniversaire du Jour J en 1984, une équipe du régiment blindé de Lahr se donna pour tâche de le nettoyer au complet.

En 1994, le char avait encore besoin d'être repeint. De plus, il s'était affaissé au cours des années en raison de la détérioration de ses galets. Aussi, le printemps dernier, l'Équipe Bold, un petit groupe de techniciens du GEM demeurés en Europe placèrent des crics de soutien sous la coque, repeignirent le char, ajoutèrent des écriteaux "tac", réparèrent les plaques et en ajoutèrent une. Aujourd'hui, le char de Courseulles-sur-Mer, dans sa nouvelle livrée, continue de souligner fièrement la participation des soldats canadiens qui, il y a cinquante ans, prenaient ces plages d'assaut. Le sacrifice de ces soldats nous a apporté la paix, mais qui veillera à perpétuer leur mémoire?

Dîner régimentaire du Governor General's Horse Guards

30 septembre 1994
Hotel Royal York, Toronto

Allocution du Lcol John W. Graham,
ED, QC

Note du rédacteur : Le 1^{er} octobre 1995, le Governor's General Horse Guards recevait un nouvel Étendard. Il s'agit du troisième étendard de toute l'histoire du Régiment, les deux premiers ayant été remis en 1938 et en 1967. Le nouvel Étendard a été présenté au Governor's General Horse Guards par Son Excellence le très honorable Colonel Ramon John Hnatyshyn, PC, CC, CMM, CD, QC, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à Sunnybrook Park, à Toronto. Au cours du dîner régimentaire organisé dans le cadre des célébrations, le lieutenant colonel (à la retraite) John W. Graham, ED, QC, a fait part de ses réflexions sur ce que signifie, pour lui, faire partie d'un régiment. Cette allocution est reprise ci-dessous.

En préparant mon allocution, je me suis mis à penser, une fois de plus, à la longue histoire de notre Régiment. On a souvent dit qu'un Régiment avait sa propre vie et qu'il rassemblait et réunissait tous ceux qui avaient le privilège de servir en son sein. Chaque membre apporte sa contribution – comme les petits affluents d'une grande rivière, mais ce n'est qu'en combinant tous les talents que le flot ultime de la tradition, de la participation et du service prend toute son ampleur.

Il y a soixante-quatre ans, plus précisément en 1930, je recevais ma commission au sein des Gardes du corps du Gouverneur général. Cette semaine, il me vint à l'esprit que soixante-quatre ans avant ma commission, le Régiment s'engageait contre les raids

des Fenians. J'ai été un peu bouleversé de me rendre compte à quel point je devais sembler vieux aux yeux des subalternes d'aujourd'hui, compte tenu que même dans mon temps, les raids des Fenians faisaient déjà partie d'une histoire lointaine. Il est évident que je n'ai jamais rencontré un survivant de ces jours troubles de notre passé colonial.

J'ai été élevé, tout comme le fut Allan Burton quelques années plus tard, pour entrer dans la milice le plus tôt possible, c'est-à-dire dès l'âge de dix-huit ans. En ce temps-là, l'enrôlement dans la milice faisait partie du processus de croissance et de maturité. Nous prenions enfin notre place dans le monde des adultes. Je ne savais pas à l'époque que cela signifiait également entrer dans un monde merveilleux de fraternité qui, en dépit des dangers, des sacrifices, des problèmes et des déceptions, m'apporterait énormément de satisfaction et de plaisir.

Au cours des années 1930, en dépit du fait qu'aucun d'entre nous n'a jamais empoché la moindre journée de salaire, tout étant remis à l'unité à des fins plus communautaires, l'effectif comptait environ cinq cents membres, tous grades confondus. À titre de chef de troupe, j'étais responsable de trente-deux hommes et laissez-moi vous dire qu'en 1930, on était responsable. En plus d'apprendre le nom de chacun de nos subalternes, de connaître les détails concernant leurs familles, l'endroit où ils vivaient, s'ils travaillaient et si c'était le cas, l'endroit où ils travaillaient, nous devions leur rendre visite et s'assurer qu'ils avaient un toit et de la nourriture. Tranquillement, nous avons développé un intérêt, un réel intérêt, pour la vie de chacun de nos subalternes. C'est là une des grandes leçons que nous, jeunes adultes, avons apprise : il y a ceux **pour lesquels** vous êtes responsables et il y

a ceux **auprès de qui** vous êtes responsables. Toute ma vie a été régie par ce précepte de base.

Tous les samedis soirs, la ligue de baseball des officiers organisait un programme double à l'ancien manège d'University Avenue. Comme prélude à la future intégration des Gardes du corps du Gouverneur général au Mississauga Horse, nous nous sommes unis à ces derniers pour former l'équipe de la Cavalerie. Tout au long des années 1930, la vie sociale de nombre d'entre nous était centrée sur le baseball du samedi soir avec ses réceptions subséquentes, les chants et même les danses dans les différents mess. De nombreuses romances ont vu le jour; tous s'amusaient ferme et à peu de frais, c'était tout ce que nous pouvions nous offrir.

En 1934, lors du centenaire de la Ville de Toronto, la Garde du corps du Gouverneur général décida de créer une Musique à cheval, la première et probablement la seule de toute l'histoire canadienne. Cette Musique prit une part active aux célébrations. Le jour, les chevaux tiraient les charrettes de chez Eaton et les enclos se trouvaient sur Bay Street, au sud de College. Tout cela n'aurait pas été possible sans la gentillesse et l'appui sans borne de notre lieutenant colonel honoraire, R.Y. Eaton. Je n'oublierai jamais nos sessions d'entraînement à l'école d'équitation du vieux manège d'University Avenue. Il fallait non seulement habituer les chevaux à se laisser diriger mais il fallait également les habituer au son de l'instrument joué par leur cavalier et aux bruits de la foule. Nous nous sommes exercés et entraînés pendant des mois. Les résultats obtenus ont amplement justifié tous les efforts déployés et notre Musique marqua les célébrations du centenaire de Toronto.

À cette époque, le Régiment avait l'habitude d'installer son camp d'été à Niagara-sur-le-Lac. Quelque deux-cents hommes, de tous grades, s'y trouvaient avec leur cheval. La plupart des chevaux provenaient de la réserve indienne située au sud de Brantford. C'était toute une expédition lorsque, chaque année, le vétérinaire et trois officiers se rendaient à Caledonia pour y choisir les

chevaux offerts par les Amérindiens et organiser leur transport par train jusqu'à Niagara-sur-le-Lac où les attendaient, avec une certaine appréhension, les hommes de troupe. À la fin du camp, les chevaux acceptaient à nouveau leur cavalier, débarassés des tiques et mieux nourris qu'ils ne l'avaient été depuis le dernier camp. C'était une expérience fascinante, mémorable et excitante, mais de courte durée.

En janvier 1936 mourut Sa Majesté le Roi George V. Il est difficile pour les Canadiens d'aujourd'hui de comprendre l'immense sentiment de deuil qui nous a envahis. Tous les officiers ont porté le brassard noir pendant près de six mois et toute la garnison a défilé au manège d'University Avenue pour y entendre les diverses proclamations et prêter serment d'allégeance au nouveau monarque Édouard VIII. Chacun de nous a également signé un nouveau serment d'allégeance. Ce fut un moment plus que mémorable.

En décembre 1936, plus précisément le 15, la Garde du corps du Gouverneur général et le Mississauga Horse s'unirent pour former le Governor General's Horse Guards. À l'époque, j'étais capitaine-adjutant du Régiment et je puis vous assurer qu'il a fallu beaucoup travailler pour effectuer cette fusion dans l'harmonie et à la satisfaction de tous. Nos normes furent encore plus élevées qu'avant puisque nous comptions plus de majors, plus de capitaines et plus de subalternes que n'en prévoyait l'effectif officiel. Nous avons même eu deux lieutenants colonels. Chaque membre fut porté à l'effectif de la nouvelle unité et sous la férule énergique des colonels Everett, Nash puis Locke, chaque officier était tenu de se qualifier pour l'obtention d'une promotion. Collectivement, nous nous sommes révélés l'unité la plus qualifiée de toute la milice. Je sais que nous avons réussi et les faits de guerre non seulement du Régiment, mais aussi de tous ceux qui ont passé dans ses rangs avant de choisir un autre domaine d'activité, mettent en lumière toute l'importance de ce programme. Une étude tout à fait personnelle et mes propres souvenirs révèlent que parmi les officiers qui faisaient partie du Horse Guard en 1939, un d'entre

eux est devenu major-général, trois sont devenus brigadiers, trois ont commandé d'autres unités du Corps blindé royal du Canada et d'autres, trop nombreux pour que je puisse les nommer, ont occupé divers postes d'état-major.

En 1938, le Gouverneur général Lord Tweedsmuir nous remettait notre premier Étendard. Aucune unité canadienne n'avait encore reçu d'étendard et il a fallu faire beaucoup de recherches pour déterminer l'exercice approprié pour l'occasion. Demain, nous recevrons des mains de Son Excellence le Gouverneur général, notre troisième Étendard et dimanche le deuxième Étendard, lequel nous fut remis par le Très Honorable Roland Michener, ira rejoindre le premier à la cathédrale St. Jame's.

En 1939, la plupart d'entre nous sentaient que la paix précaire ou plutôt l'absence de guerre en Europe allait bientôt prendre fin. Hitler avait réussi un certain nombre de poussées, augmentant son influence et celle du Troisième Reich. Cette année-là, Edgar Ogilvie et moi suivions le cours d'état-major de la milice donné au Trinity College School à Port Hope pendant le mois d'août. Pour nous, cela voulait dire huit mois de cours hebdomadaires suivis de quatre semaines de travaux pratiques. La troisième semaine, les instructeurs, tous des officiers de la force régulière, commencèrent à disparaître. Le vendredi de la troisième semaine, on nous avisa que si notre rendement avait été satisfaisant jusqu'ici, nous obtiendrons notre qualification, que le cours était terminé et que nous devions rentrer et nous présenter immédiatement à notre commandant. C'est ce que nous avons fait Edgar et moi. Notre commandant, Russell Locke, nous répondit qu'il y avait peu de chance qu'il se passe quelque chose ou qu'on ait besoin de nous. Nous pouvions partir et profiter de notre weekend. Quelque peu déçus, nous avons décidé de rentrer mais avons insisté pour laisser nos numéros de téléphone.

À 6 heures, le lendemain matin, le samedi 26 août 1939, je recevais un appel téléphonique me demandant de me présenter immédiate-

ment. Je me trouvais à Jackson's Point. J'ai donc communiqué avec Ian Cumberland qui se trouvait à Roche's Point et nous sommes partis pour Toronto. Après avoir enfilé mon uniforme et m'être présenté à mon commandant, celui-ci me demanda de me rendre sur les terrains de l'exposition. Nous étions le Warriors Day et à cette époque, tous ceux qui portaient l'uniforme avaient accès gratuitement au site de l'exposition. Je me vois encore à bord du camion placé à l'extrémité de l'allée centrale, pointant du doigt un nombre considérable de membres du Horse Guards et les faisant monter afin de m'assurer qu'ils pourraient prendre leur service. À la tombée de la nuit, un escadron monté fut assigné au canal Welland, "un point vulnérable" et nous sommes restés là jusqu'à ce que le Veterans Guard nous relève.

Avec deux autres officiers aussi nerveux et impatients que moi, j'acceptai l'invitation de me joindre au First Hussars à London, Ontario, le 10 octobre 1939. Le First Hussars avait été mobilisé à titre de régiment de cavalerie de la Première division et, manifestant l'exubérance et l'impatience propres à la jeunesse, nous ne voulions pas attendre que le Horse Guards soit mobilisé, n'ayant aucune idée du moment où cela arriverait, si cela arrivait un jour.

À cette époque, j'étais vraiment un soldat citoyen. J'ai fréquenté l'Université et j'ai obtenu mon diplôme. J'ai fait mon droit à Osgoode Hall Law School et j'ai finalement trouvé un emploi à ma mesure. Mise à part la leçon fondamentale de la responsabilité mutuelle, nous de la Cavalerie, avons appris une règle inexorable: les chevaux d'abord, ensuite, si on est officier, il faut s'occuper des hommes et finalement, il faut s'efforcer de s'offrir un peu de confort. Ceux qui remettent en question l'ancien métier d'ordonnance ou de chauffeur d'ordonnance, n'ont aucune idée des exigences auxquelles devaient satisfaire un officier qui prenait ses responsabilités de façon sérieuse.

Mais pourquoi faisons-nous cela? Pourquoi renonçons-nous à tous nos temps de loisirs et ce à un coût personnel énorme

non seulement en termes de temps mais également en termes d'argent? Rappelez-vous qu'à cette époque, rien n'était fourni aux officiers et chacun devait se procurer son propre attirail, non seulement l'uniforme kaki et les bottes d'équitation, mais également la tenue d'été, la tenue de travail et la tenue de mess. Même avec les prix de 1939, je me rends compte maintenant que cela représentait plus d'une année de salaire. Pourtant, nous réussissions tous à trouver l'argent et éprouvions un plaisir immense à le faire.

Mes parents ont grandi à l'ère victorienne et sont devenus adultes pendant le règne de la Reine Victoria. Les préceptes qui m'ont été inculqués ainsi qu'à mes camarades de la milice étaient vieux jeu et fort simples, mieux exprimés dans la trilogie "Dieu, le Roi et le Pays". La plupart d'entre nous allions à l'église ou à un service religieux quelconque toutes les semaines. On attendait de chaque citoyen qu'il participe à la défense du Canada. Dès les débuts du pays, on enseignait aux Canadiens, avec la Levée en masse, qu'il était du devoir de tout citoyen de servir son pays et son souverain. Le Canada n'a jamais eu d'armée régulière à plein temps contrairement à de nombreux pays européens et sud-américains. Il compte plutôt sur une milice largement étendue. La milice n'a jamais été et ne devrait pas être un supplément à la force régulière. Il est vrai qu'en 1939, c'était une autre époque et qu'il est difficile de comprendre le sens du devoir et du dévouement dont nous étions tous imprégnés.

La ville aussi était différente. D'héritage plutôt britannique, on l'appelait universellement "Toronto la pure". On disait même que Toronto roulait ses trottoirs le dimanche, ce qui n'était pas tout à fait faux.

Aujourd'hui, Toronto est six fois plus grande que la ville de ma jeunesse. C'est une ville au visage différent au cœur d'un pays différent. C'est une ville entièrement cosmopolite qui, selon moi, oublie parfois ses racines et les choses qui attiraient alors les gens.

Notre ville est plus riche et est, sans contredit, beaucoup plus intéressante et plus agréable. J'espère fermement que nous n'oublierons pas les principes essentiels qui ont nourri notre pays depuis les tous premiers jours et, en particulier, au cours des deux cents ans qui se sont écoulés depuis la création de cette province.

Nous de la milice sommes l'objet de nombreux sarcasmes. Non seulement de la part de ceux qui ne connaissent pas nos traditions et de ceux qui dénigrent les manifestations de loyauté et de civisme, mais également de la part des pacifistes et des extrémistes, comme nous le fûmes en 1930. Certains d'entre nous se souviennent encore des conséquences néfastes provoquées par la perte, dans presque tout le monde occidental, de la fibre nationale et du dur combat qu'il a fallu mener pour guérir des ravages de la dictature et de la perte des principes démocratiques. Nous sommes réunis ici, ce soir, avec des représentants du Horse Guards qui ont combattu, en notre nom à tous, au cours de la Deuxième guerre mondiale.

Il y a deux semaines, j'ai vu une plaque dans le Groesbeek Liberation Museum en Hollande sur laquelle on pouvait lire: "La guerre est une chose terrible, mais ce n'est pas la plus terrible; la dégradation et la déchéance du sens moral et du sentiment patriotique qui veut que rien ne vaille une guerre, est beaucoup plus terrible. Un homme qui n'a aucune raison de lutter, qui n'a rien d'autre à protéger que sa sécurité personnelle, celui-là est une créature misérable qui n'a aucune chance de devenir libre, à moins d'être fait libre par les efforts d'hommes meilleurs que lui." (Traduction libre)

Aussi longtemps qu'il y aura des Canadiens qui croiront aux principes sur lesquels s'est bâti ce pays et qui ont été démontrés pendant 175 ans par ce Régiment, nous devons tous, au niveau national et régimentaire, demeurer "Nulli Secundus".

Soldats du Strathcona honorés

Par le Lt D.J. Broomfield



Sgt Thomas Hoppe,
MB, MSC, CD.

En décembre et janvier derniers, des membres du Lord Strathcona's Horse (Royal Canadians) furent honorés pour leurs actes de bravoure accomplis au cours de la mission de maintien de la paix de l'ONU en Bosnie-Herzégovine. La croix du service méritoire ainsi que la Médaille de la Bravoure furent décernés au sgt Thomas Hoppe tandis que le cvr Jason Skilliter recevait la Médaille de la Bravoure.

Le sgt Hoppe, 29 ans, a reçu la Croix du service méritoire pour deux incidents distincts survenus au PO C-1 situé le long de la ligne d'affrontement entre les Serbes et les Musulmans. Le 4 juillet 1994, alors qu'il commandait une patrouille TUA, les deux belligérants dirigèrent le tir de leurs armes légères sur sa position. Faisant preuve d'initiative, le sgt Hoppe réussit à conduire ses véhicules hors de danger. Il se préparait à engager les forces belligérantes lorsqu'il apprit qu'à la suite de négociations, le conflit était réglé. Un incident semblable se produisit le 15 juillet 1994 lorsque le même PO fut une fois de plus l'objet du tir des francs-tireurs. Cette fois-ci, la patrouille du sgt Hoppe se vit dans l'obligation de tirer des coups de semonce en direction des deux belligérants. Comme un tir hostile nourri fut la seule réponse, la patrouille du sgt Hoppe dut engager la casemate d'un des belligérants afin de se mettre à l'abri. De son côté, le cvr Skilliter, 22 ans, s'est vu décerné la Médaille de la Bravoure pour avoir permis à sa patrouille de se désengager en sécurité. Avec sa ML C-9, il a tiré sur la casemate des Serbes pendant que sa patrouille se repliait. La réaction rapide de ces soldats face à une situation incertaine a permis à leur patrouille de s'échapper sans subir de dommages.

La MB fut également décernée au sgt Hoppe pour un troisième incident survenu le 31 août 1994. Alors qu'il se trouvait au PO C-5, aux limites de Visoko, le sgt Hoppe remarqua que trois jeunes enfants qui jouaient dans un cimetière, étaient pris au piège sous le tir des francs-tireurs. Le sgt Hoppe ordonna rapidement au conducteur de son TTB de le suivre pendant qu'il courait vers les enfants, utilisant le char comme bouclier. Une fois au niveau des enfants, il quitta le couvert du char pour aller sauver les enfants. Malgré les projectiles des armes légères frappant le sol à quelques centimètres de lui, le sgt Hoppe fit monter rapidement les enfants à bord du char et demanda au conducteur de les amener à l'abri. Grâce à sa vivacité d'esprit et à la rapidité de son intervention, le sgt Hoppe a sauvé ces enfants de blessures certaines, si ce n'est de la mort.

Le cvr Skilliter a reçu sa MB des mains du Gouverneur-général lors d'une cérémonie qui a eu lieu au début du mois de décembre. Quant au sgt Hoppe, il a reçu la MSC et la MB au cours d'une cérémonie similaire à la fin du mois de mai. Le Strathcona et l'ensemble du Corps sont extrêmement fiers des actes de bravoure accomplis par leurs membres.

PERSÉVÉRANCE

Le Lt Dave Broomfield est un officier du LdSH(RC) en service régimentaire. Il se trouvait avec le Régiment pendant sa dernière période de service en ex-Yougoslavie.

Répartition et contrôle du tir

Par le capt A.J. Zdumich

INTRODUCTION

Au mois de septembre 1994, le commandant de l'École du CBRC a entrepris l'analyse de tout le matériel de cours. Avec cette analyse, baptisée EXERCICE PULLTHROUGH, le commandant voulait s'assurer que l'École offrait un enseignement à jour et que les leçons apprises par le Canada et ses alliés au cours des dernières opérations étaient incorporées à l'instruction. Les sujets allaient de la reconnaissance des VBC à l'ouverture de brèches.

La session sur la répartition et le contrôle du tir des chars a clairement démontré que les manuels canadiens actuels ne contiennent pas suffisamment d'information sur ce sujet et que par conséquent, cette matière n'a pas été enseignée de façon adéquate dans le cadre des cours de qualification. On a remarqué, en outre, que les instructeurs consacraient une très grande partie de leur cours à parler de l'aspect mobilité, négligeant d'enseigner l'utilisation efficace de la puissance de feu. Par conséquent, ces techniques étaient enseignées au niveau des Régiments, s'éloignant ainsi de la norme établie pour le Corps.

Le présent document propose un moyen de corriger ces lacunes. L'information fournie est le résultat de l'étude des doctrines des autres pays, plus précisément celle des États-Unis et de la France, de même que des expériences canadiennes lors des compétitions CAT et RAMSHEAD.

GÉNÉRALITÉS

Lorsque la diffusion d'ordres précis concernant l'allocation du tir des chars exige trop de temps ou est impossible,

des IPO de troupe bien répétées assurent une réponse rapide et prévisible de la part de tous les indicateurs d'appel. Les IPO relatives au tir des chars au cours des opérations offensives et défensives doivent être suffisamment détaillées pour permettre une répartition et un contrôle rapides du tir, une fois le terrain analysé.

Le présent article traite de deux types précis de répartition et de conduite du tir, soit les concepts du centre de l'arc et de l'arc de troupe.

CENTRE DE L'ARC

Une fois le terrain analysé, le chef de troupe indique un centre de l'arc (C de A) à la troupe. Le C de A est un point FIXE sur le sol, soit au milieu de l'ennemi ou derrière lui, servant de point de référence pour indiquer les arcs de troupe.

Le C de A peut être utilisé en défense, sur une base de tir, et au cours des opérations offensives. En défense, le chef de troupe doit essayer de choisir un C de A au cours de sa reco de la position de la troupe et l'indiquer aux CC, le C de A étant l'une des informations que le chef de char doit absolument avoir. Lorsque le CC n'est pas en mesure de bien voir le C de A, il le signale au chef de troupe à la fin de la reco, avant que le chef de troupe ne donne ses ordres.

Au cours des opérations offensives, comme l'accident de terrain qui pourrait être choisi comme C de A pour un bond risque de ne pas pouvoir s'appliquer pour les bonds subséquents et comme il est essentiel de réduire les communications radio, il n'est pas pratique d'indiquer un C de A au cours de l'avance. Toutefois, les chefs



La répartition du tir peut être compliquée par l'obscurité ou une visibilité réduite.

de troupes doivent s'efforcer, chaque fois que c'est possible, d'indiquer un C de A de troupe établi d'après une reco visuelle ou sur carte et de l'inclure dans les ordres de la troupe.

Dans la plupart des cas, le chef de troupe ne précise qu'un seul C de A lorsque la troupe subit le tir ennemi. Pour se préparer, il inclura dans son appréciation pendant les bonds, l'établissement d'un C de A de troupe. Finalement, s'il n'y a aucun accident de terrain observable par toute la troupe, le chef de troupe peut indiquer un C de A à l'aide de l'une des méthodes suivantes:

- a. tirer un obus au phosphore blanc (WP) et l'utiliser comme point de référence;
- b. engager et détruire une cible, et utiliser les débris du véhicule comme point de référence;

- c. demander à la troupe d'observer la chute d'un projectile alors qu'elle engage l'ennemi avec des projectiles HESH;

- d. toute autre méthode pratique.

Il est à noter que dans le cas où les équipes de tir sont en mouvement, il incombe à l'indicatif d'appel supérieur de l'équipe de tir qui entre en contact avec l'ennemi de désigner, au besoin, le C de A, en utilisant l'une des méthodes mentionnées ci-dessus. Le chef de troupe peut décider d'ajuster le C de A lorsque son équipe de tir atteint les éléments de tête de l'ennemi.

Les deux modèles de répartition du tir qui suivent s'appliquent à la plupart des situations et, lorsqu'ils sont utilisés avec le C de A, permettent une répartition et un contrôle du tir rapides et efficaces :

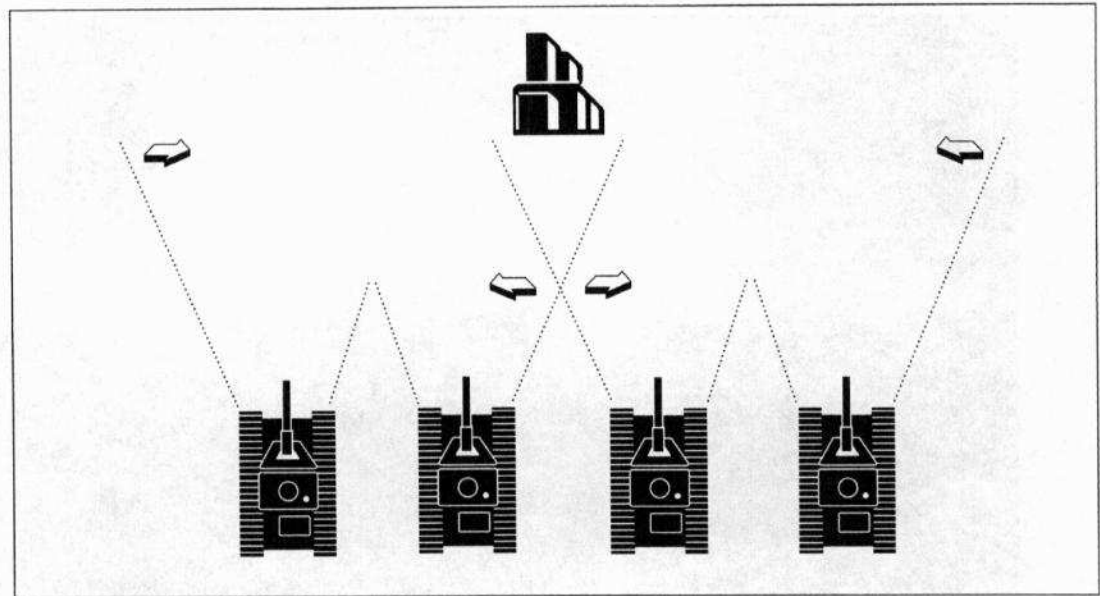


Figure 1 – Répartition droit sur le C de A.

a. **RÉPARTITION DROIT SUR LE C DE A.** Ce modèle de répartition est habituellement utilisé lorsque l'ennemi est dispersé et que l'on tire sur son front (Figure 1). Le char qui se trouve à l'extrême gauche engage les cibles de gauche puis oblique vers l'intérieur, en direction du C de A, et le char qui se trouve à l'extrême droite engage les cibles de droite pour ensuite obliquer également vers l'intérieur. Les cibles du centre sont engagées par les deux chars du milieu de la troupe. Ceux-ci commencent par le C de A et obloquent vers l'extérieur; c'est-à-dire que le char du centre gauche engage les cibles qui se trouvent à la gauche du C de A puis oblique vers la gauche... le char du centre droite fait de même pour le côté droit. C'est, de toute évidence, cette méthode qui sera utilisée au cours de l'avance. Elle possède cependant l'inconvénient de ne pas bien couvrir les angles morts; et

b. **RÉPARTITION CROISÉE.** Ce modèle de répartition est plus efficace lorsque les flancs de l'ennemi sont exposés (Figure 2). Il permet au chef de troupe de maintenir le principe des arcs entrecroisés même lorsque l'un des indicatifs d'appel de la troupe est

incapable d'observer le C de A, ou se trouve dans l'impossibilité de tirer en direction du front en raison d'obstructions. Avec cette méthode, les chars extérieurs continuent d'engager les cibles qui se trouvent à l'extérieur des arcs de la troupe, puis obloquent vers l'intérieur tandis que les deux chars du centre croisent leur tir au C de A.

ARC DE TROUPE

Lorsque le terrain n'offre pas de C de A pratique, il faut alors songer à utiliser la méthode de l'arc de troupe (Figure 3). Cette méthode exige que le chef de troupe identifie des arcs de troupe droite et gauche. À ce moment, seulement trois des quatre véhicules couvrent les secteurs assignés. Le chef de troupe est libre de diriger le tir de la troupe et peut même engager des cibles ponctuelles.

CONCLUSION

Les méthodes de distribution et de conduite du tir que je viens de mentionner ne sont pas les seules options possibles. Il incombe au commandant sur le terrain de décider des meilleurs moyens à utiliser compte tenu du terrain et de la situation tactique.

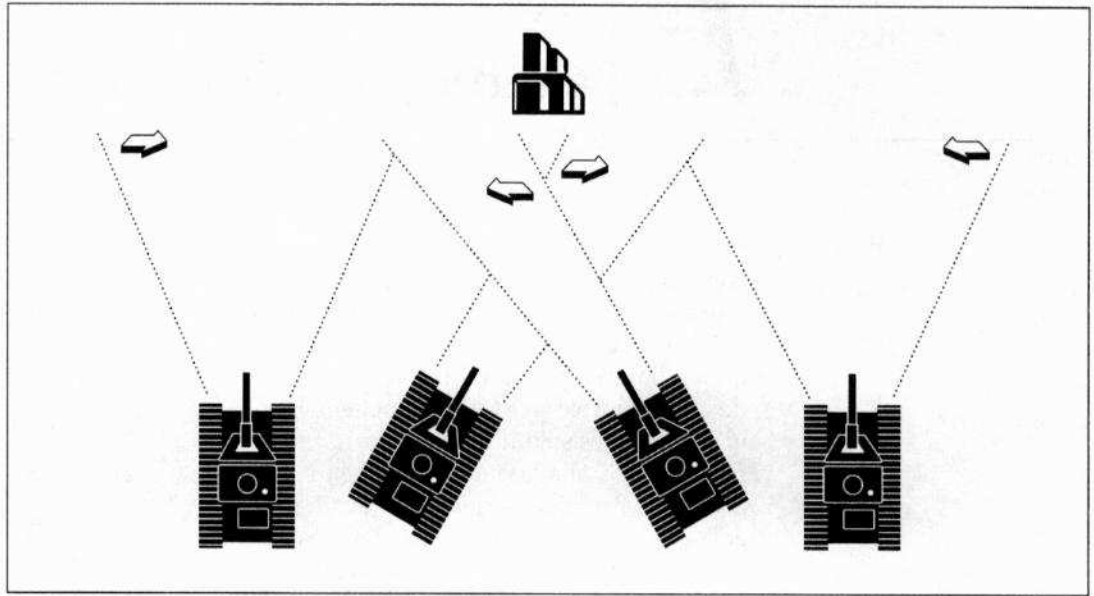


Figure 2 – Répartition croisée sur le C de A.

Toutes ces méthodes doivent être utilisées avec d'autres mesures de contrôle comme l'établissement des objectifs prioritaires, de politiques d'ouverture du tir, de règles d'engagement, de points de référence et de croquis panoramiques. Le chef de troupe doit utiliser chacune de ces mesures en fonction du temps dont il dispose et de la situation.



Le capt. A.J. Zdunich (12^e RBC) est présentement l'ADC du Gouverneur-Général. Il était instructeur de tactiques à l'École du Corps blindé royal canadien. Il a effectué deux périodes de service en ex-Yougoslavie au sein de son Régiment.

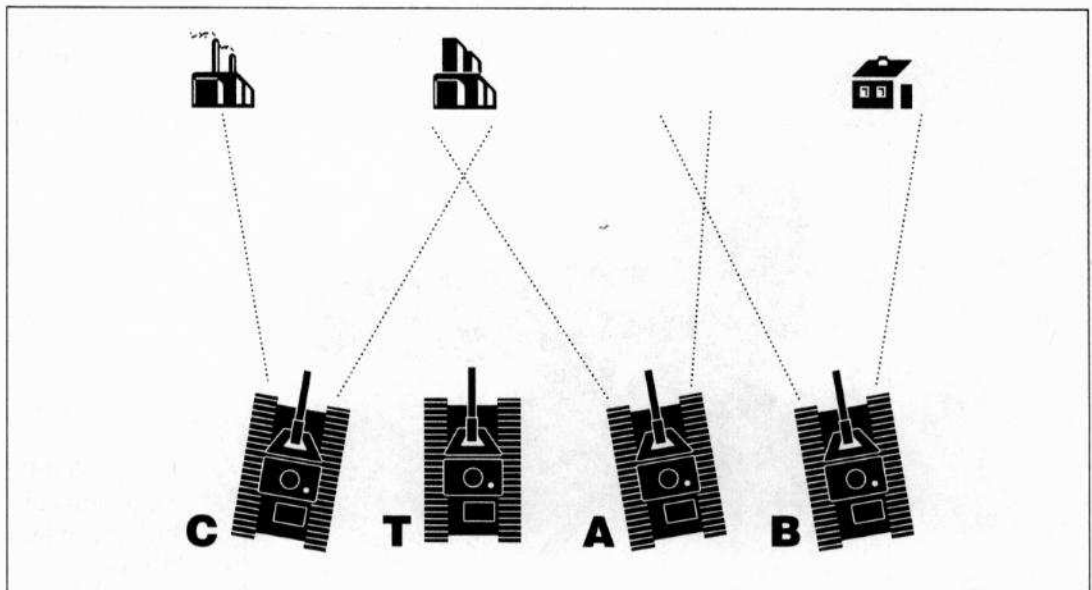


Figure 3 – Distribution de l'ARC de Troupe.

ERYX

Le serpent du désert – Rapide et mortel

Par l'adj A. Royer

Avec la protection sans cesse croissante fournie au CCP moderne par les blindages en céramique et réactifs, il était évident qu'il fallait remplacer l'arme antichars de courte portée (AACCP) actuellement utilisée par les soldats canadiens. La France et le Canada ont donc signé un accord de principe portant sur l'évaluation et l'acquisition conjointes d'un nouveau système d'arme. Pour le Canada, cette coopération comporte des avantages technologiques et économiques et elle permet un ajout efficace à notre arsenal antiblindé.

Caractéristiques

L'ERYX est un système de missiles antichars filoguidés ayant une portée de 50 à 600 mètres (courte portée). On peut l'utiliser dans des endroits clos, en position couchée, à genoux ou debout. L'ERYX possède une ogive à double impulsion capable de mettre hors de combat les CCP dotés d'un blindage réactif explosif. Son rendement sera tout aussi efficace bien



Le système ERYX avec viseur, missile et poste de tir.

au-delà de l'an 2000. Les caractéristiques techniques de l'ERYX sont les suivantes :

a. Poids

- (1) Trépied – 4,5 kg;
- (2) Poste de tir – 4 kg;
- (3) Missile en emballage tactique – 13,3 kg;
- (4) Viseur thermique – 3,5 kg (À confirmer).

b. Pénétration

- (1) acier homogène laminé de 900 mm;
- (2) béton armé de 2,5 m;
- (3) plus de 5 m de terre.

c. Vitesse du missile

- (1) 18 m/s pendant la phase de lancement;
- (2) accélération constante pouvant atteindre 245m/s à 600 mètres.

d. **Cadence de tir** – environ 3 missiles à la minute.

e. Guidon

- (1) grossissement 3;
- (2) champs de vision de 230 millièmes;

f. **Souplesse** – un ou deux servants.

Le missile ERYX sera distribué aux Régiments blindés en vue d'une redistribution, en tant qu'arme de section, aux troupes de soutien des escadrons de reco et aux bataillons d'infanterie. L'escadron de reco recevra, pour sa troupe d'appui,



L'Adj Royer durant les essais en France.

quatre systèmes, un EVIGS (ERYX video integrated gunnery system) afin d'assurer la formation et le maintien des compétences de tir et un MES (moyen d'entretien soutien) qui est un appareil d'essai mobile.

La formation initiale du personnel de la cellule a eu lieu à Montpellier, en France, à l'EAC (École d'application d'infanterie) au cours des mois de mai et juin 1994. Le tir réel a eu lieu à Larzac. À notre retour, les membres de la cellule se sont attaqués à la préparation des documents de cours, normes d'instruction et films d'instruction nécessaires à la formation de nos soldats. La cellule a également participé à l'essai de vibration afin de voir comment le missile résisterait aux vibrations et soubresauts bien connus de notre M113. Un autre essai a également été effectué afin d'évaluer les possibilités d'arrimage du missile à bord du M113 et du Grizzly.

En campagne, l'ERYX sera doté d'un viseur thermique, actuellement en voie de développement. Même si on n'a pas encore établi l'utilisation technique du système, ce viseur accroîtra de façon significative nos capacités d'observation et de combat nocturnes. Même si l'ERYX semble être une arme compliquée, tel n'est pas le cas. Alors

qu'il commence tout juste à être utilisé par les armées française et canadienne, de très importantes améliorations continuent d'y être apportées. Les points faibles découverts au cours de l'année dernière ont été corrigés. Il est donc plus facile d'en apprendre le maniement et de tirer. Afin de favoriser l'instruction, un simulateur intérieur et extérieur sera utilisé.

Parmi les futures activités de la cellule, mentionnons notre retour en France pour y suivre l'instruction sur l'utilisation du nouveau viseur thermique, des essais du viseur thermique, lesquels auront lieu à Gagetown et une instruction cadre initiale donnée aux diverses écoles au printemps 1995 avant la distribution des systèmes qui est prévue pour le printemps 1995. L'ensemble de la distribution devrait être terminée d'ici la fin de 1996. L'ERYX est, sans contredit, une arme efficace qui accroîtra de façon très importante notre souplesse sur le champ de bataille moderne.

L'adj Royer est membre actif du 12^e RBC. Il travaille actuellement à l'École du Corps Blindé royal canadien au sein de l'équipe IG. Il est également membre de l'équipe d'étude sur l'ERYX.

Nom pour le LAV RECO

Par le Lcol S. Holder

Comme aucun protocole officiel ne semble exister concernant les noms donnés aux véhicules blindés et comme il nous semble logique que les soldats participent au baptême des véhicules de combat qu'ils vont utiliser, on a demandé à nos lecteurs (*Journal de l'Arme blindée*, vol 27, no 1, 1994) de nous proposer des noms pour le nouveau véhicule de reco de l'Armée canadienne. Les propositions devaient être bilingues et faire appel à des mammifères indigènes du Canada. La date limite de la présentation des propositions avait été fixée au 30 septembre 1994.


La réponse des lecteurs a dépassé nos attentes. Nous avons reçu vingt-et-une propositions de la part de fantassins, artilleurs et membres d'équipage de la Force régulière et de la Réserve de tous les coins du pays. Certaines propositions étaient le fruit d'un effort collectif ou incluaient plusieurs noms, et nombreuses étaient celles qui s'appuyaient sur une explication détaillée. Toutes les propositions ont été étudiées par les Commandants des Écoles de l'infanterie et du CBRC. Le but visé était de faire une seule recommandation aux directeurs de l'Arme blindée et de l'Infanterie, et au commandant de l'Armée de terre avant de demander l'approbation finale du quartier général de la Défense.

La liste des trente-trois suggestions couvrait un large éventail de créatures glissant, flânant, sautant, trottant et volant au Canada et au-delà, depuis l'ANTILOPE jusqu'au CARCAJOU en passant par des noms sobriquets comme ARMADILLO (ou ARMoured DILDO). La liste originale fut réduite aux six noms qui répondaient aux deux conditions établies: COYOTE, CARIBOU, PUMA, SASQUATCH, OCELOT et RAT. La chaîne de commandement a accepté et approuvé, à l'unanimité, le nom proposé par :

le caporal Drew A.G., École du CBRC

le caporal Roy, N, Sherbrooke Hussars,

le caporal Warner T. CRFC Regina

Maintenant, lorsque vous et vos collègues discuterez chaudement des avantages et des inconvénients des tactiques consistant à "se faufiler et à épier", vous n'aurez plus à vous tordre la bouche pour parler du "véhicule blindé léger de reconnaissance". Vous n'aurez qu'à l'appeler par son nom : COYOTE. 

Le Lcol Shane Holder est membre du 8th Canadian Hussar. Il était instructeur en chef à l'École du Corps blindé royal canadien et président du groupe de travail du CIC sur le VBL Reco.

L e 56^e escadron de reconnaissance au Sinaï

Par le slt Bradley T. Shoebottom

En dépit de l'abondante littérature canadienne traitant des opérations de maintien de la paix¹ auxquelles le Canada a pris part, la participation du Corps de l'Arme blindée aux efforts de maintien de la paix du Canada est restée dans l'ombre. Je vais m'efforcer, dans cet article, de raconter l'histoire de la première unité blindée à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, soit le 56^e Escadron de reconnaissance (Reco).

HISTORIQUE : LA CRISE DU CANAL DE SUEZ

Le 31 octobre 1956, les forces aéroportées britanniques et françaises atterrissaient à Port Saïd, dans le canal de Suez, dans le but d'empêcher la fermeture de la zone



Le Lt J.G.H. Ferguson en patrouille dans le secteur montagneux d'El Kuntilla/Ras El Naqb.

vitale du Canal pendant le deuxième conflit israélo-arabe. Dans un effort pour éviter que la guerre ne prenne davantage d'ampleur, le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Lester B. Pearson, proposa aux Nations Unies de créer et de déployer une force internationale impartiale afin de séparer les combattants. L'appui politique et public apporté aux Nations Unies (NU) a permis que 2 500 hommes assurent la sécurité et la supervision du mandat des NU. Le major-général E.L.M. Burns, un militaire canadien alors commandant de l'Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve, fut choisi pour assumer le commandement de la nouvelle force.

Au début du mois de décembre, le général Burns décida qu'un élément d'armes de combat canadien était nécessaire pour aider à couvrir l'immense secteur que les NU devaient patrouiller. Le Sinaï, caractérisé par son désert aride et ses grandes distances, nécessitait la présence d'une unité de reconnaissance motorisée, organisation par excellence pour permettre la réalisation du mandat des NU.² C'est ainsi que naquit le 56^e Escadron de reconnaissance, lequel fut déployé de façon opérationnelle en mars 1957.

ORGANISATION DE L'ESCADRON

Le 56^e Escadron de reconnaissance fut créé spécialement pour répondre aux besoins des NU. Les réductions imposées à l'Armée canadienne après la guerre ne permettaient pas la présence d'escadrons de reconnaissance au sein des régiments blindés. Compte tenu de la nécessité de déployer rapidement cet escadron outre-mer, les soldats du Royal Canadian Dragoons (RCD) et du Lord Strathcona's Horse (Royal Canadian) (LdSH (RC)), s'unirent pour former le



Le major R. Barry Tackaberry (à gauche) et le major-général E.L.M. Burns (à droite) à El Qusaima en juillet 1957.

nouvel Escadron. Celui-ci reçut le nom de 56^e Escadron de reco pour rappeler l'année de sa formation et pour apaiser les rivalités des régiments qui auraient pu avoir l'intention de réclamer le crédit du service outre-mer. On décida par la suite d'adopter comme insigne de coiffure le poing fermé encerclé de flèches du Corps de l'Arme blindée royal du Canada. Le commandant de l'Escadron, le major R. Barry Tackaberry, de même que le commandant en second, le capitaine J.A. Beaumont et les deux chefs de troupe, les lt J.G.H. Ferguson (2^e Troupe) et J.B. Long (4^e Troupe) provenaient du RCD. Le capitaine de bataille, le capitaine Norman, A. Shackleton, les deux autres chefs de troupe, les lieutenants C.C. Van Straubensee (1^{re} Troupe) et F.G. Woodrow (3^e Troupe) étaient membres du Strachcona's. Le reste des membres de l'Escadron étaient partagés également entre les deux régiments.³

L'Escadron devait être équipé des véhicules de reconnaissance à quatre roues Ferret. Comme il s'agissait d'un escadron spécial, l'équipement provenait de toutes les unités

de la Force régulière de même que celles de la Réserve.⁴ Le Ferret venait tout juste d'être mis en service, ce qui provoqua quelques problèmes d'entraînement et de logistique. Ces problèmes furent toutefois rapidement résolus pendant l'entraînement qui a précédé le déploiement, entraînement qui eut lieu à Petawawa. Les 23 Ferret de l'Escadron furent envoyés par bateau à Port Saïd, en Egypte au mois de février 1957. Les 105 membres de l'Escadron furent déployés par voie aérienne, en quatre vagues, entre le 17 et le 20 mars.⁵

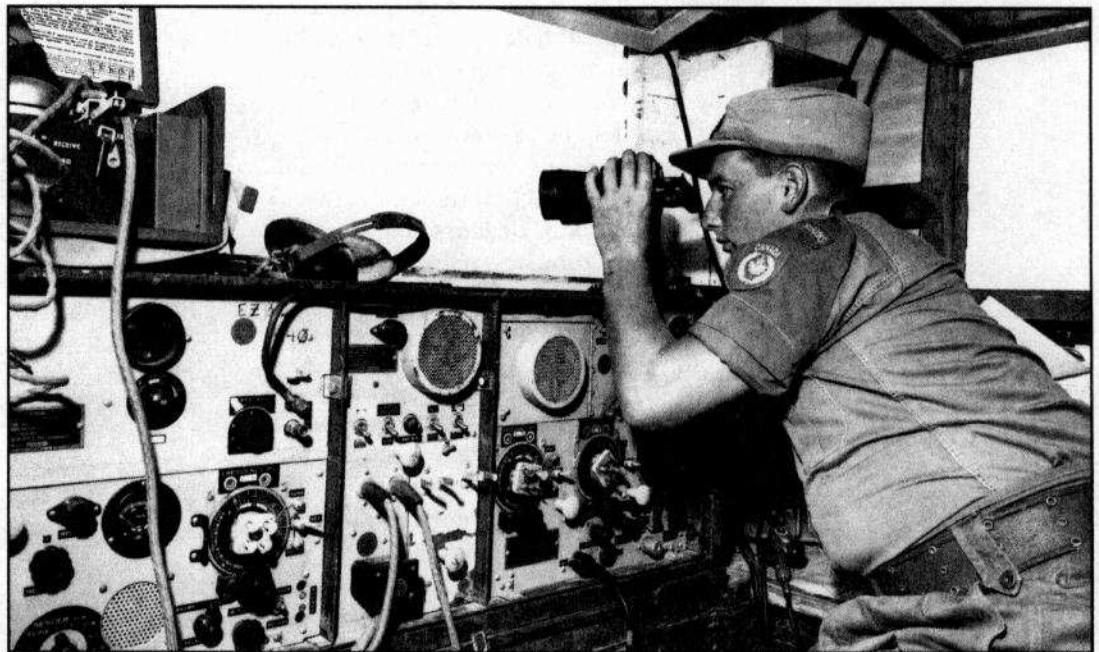
OPÉRATIONS

Dès son arrivée en Égypte, l'Escadron prit livraison de ses véhicules à Port Saïd, établit un camp temporaire à Ismaïlia et commença son instruction anti-mines. Le 8 avril, après une reco aérienne effectuée par le major Tackaberry, les quatre troupes de cinq véhicules de l'Escadron se rendirent à El Arish en passant par Bir El Hasana. Malheureusement, tous ne sont pas arrivés à El Arish à temps. Une des troupes dont

on a malencontreusement oublié le numéro, se perdit dans le bras de rivière Mitla et fut "désennuyée" pendant quelques heures par l'Armée israélienne qui se désengageait.⁶ Un camp permanent fut établi à Rafah le 9 avril et les patrouilles actives à bord des Ferret commencèrent le 16 avril.⁷ La principale tâche de l'Escadron consistait à s'assurer que les Israéliens respectaient les directives des NU voulant qu'ils se désengagent pour revenir à l'intérieur de leurs frontières. L'Escadron patrouilla le long de la bande de Gaza/Israël et la partie nord de la frontière israélo-égyptienne. L'Escadron a même, à certaines occasions, patrouillé toute la ligne de démarcation de l'armistice d'une longueur de 130 milles. Le désengagement des Israéliens se fit en plusieurs phases en raison des négociations interminables avec les NU au sujet de la sécurité des Israéliens. Ce ne fut qu'en septembre que l'armée israélienne regagna finalement ses frontières. L'Escadron avançait lentement au-travers du Sinaï au fur et à mesure que de nouveaux secteurs étaient libérés.

Au cours de la première année, les secteurs de patrouille de la région du Sinaï faisant partie de la zone tampon changèrent

régulièrement. Le 2 mai, le bataillon de reconnaissance yougoslave prit la relève des Canadiens et le 56^e Escadron prit en charge le secteur situé à l'extérieur d'El Quseima, observant la zone démilitarisée d'El Auja à partir de postes d'observation statiques et à l'aide de patrouilles irrégulières. L'Escadron établit en outre un aérodrome à Hawkin's Field, au nord d'El Quseima, afin de permettre l'évacuation rapide des blessés. Le lieutenant Ferguson confirma également sur carte les nombreuses nouvelles pistes créées le long de la frontière. Le 19 juin, un autre changement de secteurs eut lieu. Cette fois-ci, l'escadron prit la relève des Brésiliens dans le secteur d'El Kuntilla/Ras El Naqb. Ce fut ici que les problèmes commencèrent. Les communications internes de l'Escadron et les communications longue portée externes à destination du Camp Rafah étaient irrégulières, les Ferrets usaient très rapidement leurs pneus dans cette région montagneuse et rocheuse, et la chaleur du désert provoqua l'usure anormale des joints de caoutchouc, des démarreurs et des alternateurs. Tous ces problèmes étaient davantage compliqués par le fait que les lignes d'approvisionnement et de maintenance se trouvaient à 100 milles



Membre non identifié des dragons installé dans un po «quelque part dans le Sinaï».

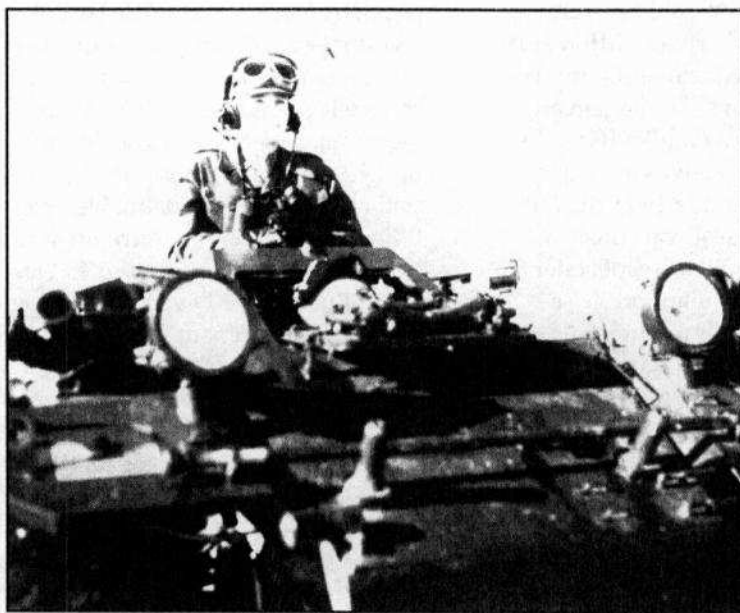


Photo non datée du Lt C.C. Van Straubensee. Vu l'absence de marquages distinctifs de l'ONU, elle semble avoir été prise à Petawawa avant le déploiement.

à l'arrière, au Camp Rafah. On peut lire dans un rapport sur l'efficacité des véhicules daté du 8 juin 1957 que l'Escadron avait parcouru une moyenne de 1,616 milles au cours des trois premiers mois de la mission et qu'un "entretien spécial" était requis. Il fallait notamment lubrifier les véhicules, changer les filtres à huile et à air, gonfler et faire la permutation des pneus".⁸ Le major Tackaberry informa le général Burns du problème au mois de juin, mais ce ne fut que le 27 juillet que l'Escadron reçut la nouvelle, laquelle fut fort bienvenue, qu'il retournerait dans le secteur de Rafah.⁹ Les Yougoslaves, à bord de leurs Staghounds, beaucoup plus robustes, patrouilleraient le secteur situé au sud de la zone canadienne jusqu'au Golfe d'Aqaba. Le secteur de patrouille permanent des Canadiens engloberait la zone formée par l'intersection de la bande de Gaza et les frontières israélo-égyptiennes, près de Rafah, et la limite du secteur du bataillon yougoslave, au sud. Le contingent finlandais serait assigné à l'est du secteur de patrouille des Canadiens.

Après juillet 1957, le Camp Rafah devint le centre principal des activités canadiennes. Les sections d'appui de l'Escadron se

trouvaient au même endroit que les éléments de soutien logistique et de communications canadiens de la FUNU. Deux patrouilles principales furent également établies.

L'Escadron comptant quatre troupes, chaque troupe passait une semaine aux avant-postes dont le nom de code était "Hamilton" et "St. John" et une semaine au Camp Rafah ou "Montréal".¹⁰ En septembre, suite à la diminution des activités de patrouille et des incidents, tous les officiers, à l'exception du major Tackaberry et du capitaine Beaumont, assurèrent la relève des officiers de l'ONUST à Israël et ce, pendant plusieurs semaines. De même, selon la vieille tradition d'assurer le perfectionnement des officiers, tous les officiers subalternes furent tenus de rédiger deux essais sur la théorie de la guerre de l'arme blindée ou sur les méthodes de maintien de la paix. Le poste de commandement de l'Escadron s'installa au Camp Rafah le 1^{er} décembre afin de réduire les mouvements routiers.¹¹

En règle générale, les patrouilles duraient entre deux et trois heures et couvraient environ 30 milles de dunes de sable. Les périodes de service aux postes d'observation étaient de trois à cinq jours. Les soldats préféraient généralement les postes d'observation à la routine du camp et évitaient ainsi les nombreux règlements propres à la vie de camp. Comme les Israéliens avaient refusé que les patrouilles ne foulent leur sol, toutes les activités de patrouille devaient s'effectuer depuis le côté égyptien. Toutefois, il était interdit aux deux parties de se trouver à moins de 500 mètres de la zone tampon, laquelle était délimitée par des barils ou des tas de pierres provenant de la ligne de démarcation de l'armistice. Le côté israélien était facilement reconnaissable à ces cultures irriguées. Pourtant, les Israéliens traversaient souvent dans la zone tampon et nous devions les escorter derrière leur ligne. Les Bédouins, Arabes nomades originaires du Sinaï et vivant dans la zone tampon, étaient source courante de problèmes pour le contingent, se rendant selon leur bon vouloir sur les terres luxuriantes des Israéliens pour y faire paître leur bétail.¹² Chaque fois les Israéliens se mettaient en colère et l'Escadron devait

escorter les contrevenants. L'Escadron se préoccupait également du trafic de la drogue dans la région du Sinaï, question qui souleva plus de problèmes de sécurité que les Israéliens, les Égyptiens ou les Bédouins.

CONDITIONS DE VIE DANS LE SINAÏ

Le désert se révéla aussi dangereux que les deux forces belligérentes. Une tragédie frappa l'Escadron le 10 mai 1959 lorsque l'un des deux chefs de troupes, le lieutenant C.C. Van Straubensee fut tué alors qu'il effectuait une patrouille. Son Ferret s'est renversé dans une dune de sable près de l'entrée principale du Camp Rafah.¹³ Le lieutenant Van Straubensee représentait la quatrième génération de sa famille à servir au sein de l'Armée canadienne. Un officier du RCD, le lieutenant D.G. Robinson, vint le remplacer.

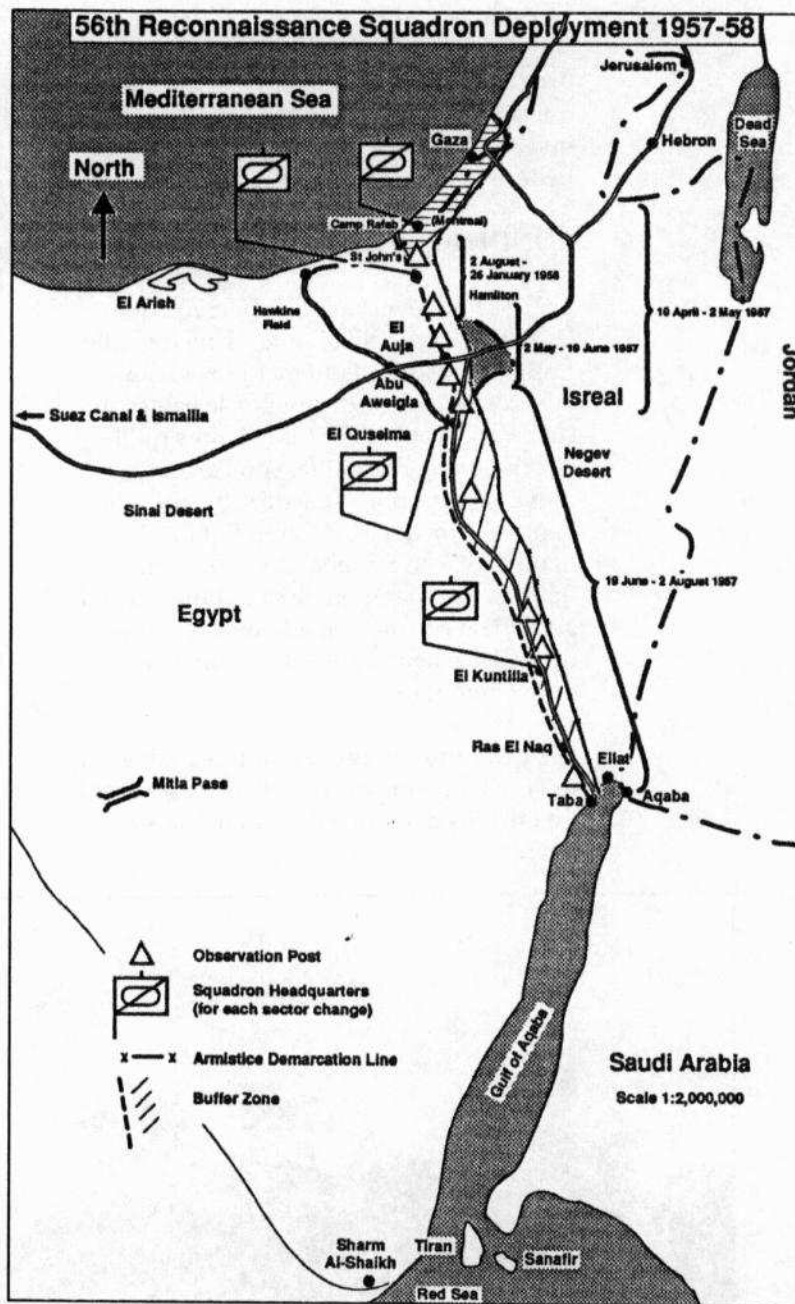
Les Bédouins ont causé d'autres problèmes qui ont eu un impact direct sur l'Escadron. En effet, ils déplaçaient les mines laissées

par les Israéliens dans l'espoir d'endommager un véhicule des NU afin de pouvoir récupérer et vendre les pièces. Pour régler le problème, les Canadiens commencèrent à leur prodiguer des soins médicaux, à leur donner de l'eau et à leur faire des visites de courtoisie afin d'entrer dans leur bonnes grâces. Pourtant, cela ne fut d'aucun secours pour le chauffeur du major Tackaberry, le cavalier G.E. McDavid. En effet, le 29 novembre 1957, alors qu'il effectuait une patrouille courante, le véhicule du McDavid heurta une mine. L'explosion le tua sur le coup et blessa son camarade, le cavalier D.H. Chevreuil aux jambes et aux bassin.¹⁴ Le lance-caporal E.G. Schut, également à bord du véhicule, eut une vertèbre brisée.¹⁵

Les conditions de vie étaient assez primitives. En effet, les troupes dormirent à la belle étoile ou dans des tentes pendant presque toute la première année. On manquait de tout. En été, la chaleur du jour était suffocante et la nuit, il faisait un froid de loup. Pendant les mois d'hiver, les



Le col Bruce MacDonald, directeur de l'Arme blindée, discute avec les premières recrues du 56^e escadron de reconnaissance à leur départ de la base d'Uplands.



tempêtes de sable étaient fréquentes et surtout imprévisibles.¹⁶ La malaria fit beaucoup de ravages cette année-là. De nombreux membres de la FUNU rentrèrent au pays plus tôt que prévu. Les Bédouins volaient à peu près tout ce qui n'était pas verrouillé et entraînaient souvent dans le camp pour y voler des fusils. Ils ont même réussi à voler l'uniforme du major Tackaberry au mois de juin.¹⁷

Vers la fin de la période de service, l'état-major du poste de commandement de l'Escadron fut réduit de façon radicale. Le major Tackaberry attrapa la malaria et fut hospitalisé du 19 novembre au 16 décembre avant d'être rapatrié au Canada. Le capt Shackleton était retourné au Canada le 26 novembre afin d'entraîner l'escadron qui devait remplacer le 56^e, laissant le commandement au capt Beaumont, le seul

officier qui restait au poste de commandement de l'Escadron. Ce manque d'officiers a peut-être influé sur la relocalisation du poste de commandement de l'Escadron au Camp Rafah où les chefs de troupe pouvaient assumer quelques-unes des responsabilités d'état-major.

Au mois de janvier 1959, l'arrivée de l'Escadron de reco du VIIIth Canadian Hussars commandé par le major H.I.T. McLeod, mit fin à l'existence du 56^e Escadron de reconnaissance. Celui-ci fut démantelé et ses membres retournèrent à leur régiment d'appartenance. L'escadron de reco du VIIIth Hussars fut créé spécialement pour cette mission et fut formé en octobre 1957 au Canada. À partir de ce moment-là, les quatre régiments blindés de la Force régulière fournirent, à tour de rôle, tous les escadrons suivants.

CONCLUSION

D'après le récit que l'on vient de lire, on peut se rendre compte qu'il ne s'agissait pas d'une mission ordinaire pour le Corps de l'Arme blindée. Les techniques de patrouille et d'observation utilisées par le 56^e Escadron étaient les mêmes que celles qui étaient employées en temps de guerre, mais à des fins plus pacifiques. La tâche qui lui a été confiée ainsi que son secteur de responsabilité convenaient parfaitement à une unité hautement mobile comme un escadron de reconnaissance. Le 56^e Reco fit un travail admirable et obtint beaucoup de succès. Les membres de l'Escadron ont tiré le meilleur parti possible de leur situation et n'ont cessé de chercher de nouvelles façons et de meilleures façons d'accomplir leur mission.

Ce bref regard sur cette mission particulière met en lumière plusieurs faiblesses flagrantes du Corps de l'Arme blindée de cette époque. Tout d'abord, il était évident que chaque régiment devait compter un escadron de reconnaissance. Cette évidence fut rapidement reconnue et peu de temps après, tous les régiments blindés de la Force régulière se dotèrent d'un escadron de reconnaissance. Deuxièmement, le Corps de l'Arme blindée avait besoin de meilleurs véhicules, capables de manoeuvrer dans le sable et de fonctionner sous des températures extrêmes. Les Ferrets étaient trop compliqués pour des opérations prolongées dans le désert. Plusieurs années plus tard, on adopta la Jeep. Le seul malheur fut que cette mission priva le Corps d'un des plus valeureux membres de la famille militaire.

La fin de cette mission ne signifiait pas la fin des opérations de maintien de la paix pour le Corps de l'Arme blindée. Les escadrons de reco canadiens ont continué de servir au Sinaï jusqu'en 1966. Il fallait également assurer le maintien de la paix dans des endroits appelés Chypre, la Yougoslavie et la Somalie. Mais ce sont là des opérations distinctes qui seront racontées plus tard.

Le slt Shoebottom et en attente de la Phase III du PFOR à l'École du CBRC. Il fait également des recherches en vue d'une série d'articles sur les unités blindées canadiennes au cours des opérations de maintien de la paix.

1. Voir par exemple, E.L.M. Burns, *Between Arab and Israeli*, (Toronto, Clark and Irwin, 1962), Fred Gaffen, *In the Eye of the Storm*, (Toronto, Deneau et Wayne, 1987) et J.L. Granastein and David J. Bercuson, *War and Peacekeeping*, (Toronto, Key Porter Books, 1991).
2. Nations Unies, *The Blue Helmet*. (New York, Department of Public Information, 1985), p. 54
3. Archives nationales du Canada, Recourd Group 24, Vlume 18,472, *War Diaries: 56th Reconnaissance Squadron*, (connu sous le nom de *War Diaries*, Liste nominative, appendice A aux ordres quodidiens, partie 1, numéro 9, 23mars 1957.
4. Brereton Greenous, *Dragoons*, (Ottawa: Campbell Corporation, 1983), p. 424
5. *War Diaries*, mars 1957.
6. Entretien entre N.A. Shackleton et l'auteur, Kingston, Ontario, 20 novembre 1994.
7. Gaffen, *Eye of the Storm*, p. 40 et 51.
8. *Idem*, "Vehicle Efficiency Report", 8 juin 1957 (anonyme).
9. *Idem*, Juin-juillet 1957. À la page du 25 juillet, on peut lire dans le journal de guerre que l'escadron ne comptait plus que 8 Ferret opérationnels sur 23. Il est évident qu'il fallait faire quelque chose.
10. Greenhous, *Dragoon*, p. 432.
11. *War Diaries*, décembre 1957.
12. Greenhous, *Dragoon*, p. 431-432.
13. Larry Worthington, *The Spur and the Sprocket*, (Kitchener: Reeve Press, 1968), p. 123. Le lieutenant Van Straubenzee a été enterré au cimetière de guerre britannique, à Moascar. Les Ferret ont été remplacés par des jeeps plus agiles en 1958.
14. Canada, Ministère de la Défense nationale, Direction historique, Dossier #77/42, "UN Casualties 1957-1974." Le cavalier McDavid a été enterré à Moascar.
15. *War Diaries*, février 1958. Le 8 février 1958, le lance-caporal Schut a reçu la mention du Chef de l'état-major général pour avoir rampé sur une distance de trois milles afin d'obtenir de l'aide alors qu'il était grièvement blessé.
16. Caporal D.F. Schut, "A Few Memories of Sun and Sand" *The Springbook*, vol. 4, été 1967.
17. *War Diaries* juin 1957. En dépit d'une clôture de 18 pieds, de tours de garde et de projecteurs. La sécurité fut immédiatement resserrée et une certaine nervosité envahit le camp.

Future structure du Corps

Note du rédacteur: L'extrait suivant de la Revue annuelle et de l'annuaire des membres de l'Association du CBRC, est un compte rendu de groupe de la conférence du CBRC qui a eu lieu au mois de septembre 1995.

Le groupe avait pour tâche de formuler les objectifs ultimes du Corps compte tenu de l'obligation de réduire et/ou de restructurer l'Armée en raison des réalités financières. Il devait également demander un appui en vue du rétablissement du Halifax Rifles dans son rôle d'élément blindé et traiter certaines préoccupations des officiers à la retraite du SCFT.

OBSERVATIONS

Il est absolument essentiel d'établir des lignes directrices fondamentales conformes à la vision du commandant de l'Armée de terre et au processus de développement au combat des Forces canadiennes. Certains thèmes de mise en application ressortent.

Pour le moment, il n'est pas opportun de demander le rétablissement d'une unité de l'Arme blindée, en dépit du fait qu'il serait souhaitable que l'Arme blindée soit présente dans tout le Canada.

Il n'est pas du ressort de l'Association de répondre aux plaintes provenant de l'Ontario concernant les problèmes de communications et de compréhension au sein de la chaîne de commandement de l'Armée de terre.

RECOMMANDATIONS

Lignes directrices fondamentales

- Le Corps doit conserver ses capacités en matière de chars et de reconnaissance
- L'escadron est la pierre angulaire du Corps
- Le Corps doit voir ses éléments distribués de façon appropriée dans tout le pays
- Les règles, les caractéristiques et les principes de l'Arme blindée doivent se conformer à la vision du commandant de l'Armée de terre.
- La Milice de l'Arme blindée doit renforcer, augmenter et soutenir la force régulière sur une base individuelle et de sous-unité, et doit fournir une structure de mobilisation/d'expansion
- En l'absence d'une loi sur la protection des emplois, même si le nombre de miliciens doit égaler ceux de la force régulière en cas de mobilisation nationale, il faut compter 3 personnes enrôlées pour une personne prête à se déployer.

Thèmes

- Conserver la marque laissée au sein de la société canadienne
 - le concept de soldat-citoyen doit être maintenu
 - la présence d'organisations de milice dans tout le pays sert l'image des militaires
 - des contraintes financières à court-terme ne devraient pas conduire au démantèlement arbitraire des unités.
- Mieux gérer
 - Prévoir, au sein des réserves, l'effectif maximal possible afin de pouvoir répondre aux besoins futurs
 - rationaliser les districts de la milice
 - réduire les coûts d'opérations et d'entretien
 - réduire les emplois de Classe B annotés A
 - songer à accroître le personnel de soutien de la force régulière dans le domaine de la logistique et de l'administration.
- Rationaliser les unités
 - assigner de nouveaux rôles aux unités, si nécessaire
 - l'intégration doit être considérée comme un deuxième choix
- Rationaliser les effectifs
 - dans certains cas, passer d'un effectif régimentaire à un effectif d'escadron, si nécessaire
 - préserver l'identité des unités
- Missions et tâches
 - simplicité
 - l'instruction est le dénominateur commun
 - préserver le profil d'instruction individuel



Énoncé de mission du CBRC

Par le lieutenant-colonel G. de V. Domville, Président de l'ACBRC

L'Association du Corps blindé royal du Canada (Cavalerie), fondée en 1910 sous le nom de Canadian Cavalry Association, était jusqu'à cette année ouverte aux officiers encore en service et à la retraite du Corps de l'Arme blindée. Elle a, lors de sa dernière Assemblée générale annuelle tenue à la BFC Valcartier, décidé d'accueillir les militaires du rang.

L'Association veut se renouveler. Elle considère que tous les changements qui se produisent dans les Forces canadiennes lui permettront de stimuler ses ressources et de canaliser ses efforts afin de mieux servir le Corps et les membres de ce dernier. À cette fin, elle est revenue à ses origines et a redéfini son objectif, sa vision, ses valeurs et ses principes d'opération. Bien qu'elles fassent encore l'objet d'une révision, la mission et la vision de l'Association sont les suivantes.

MISSION

L'Association du Corps blindé royal du Canada (Cavalerie) a pour objectif de promouvoir les intérêts supérieurs du Corps. Pour ce faire, elle entend :

- influencer l'opinion publique et la politique de défense;
- servir de tribune pour la discussion;
- informer et éduquer;
- favoriser l'esprit de corps;
- préserver son héritage.

VISION

Pour atteindre son objectif, l'Association doit être une organisation dynamique et évoluée, déterminée à ce que s'établisse un Corps de l'Arme blindée composé de soldats entraînés, équipés de VBC modernes en nombre suffisant et organisés suivant une structure régimentaire qui saura accomplir les tâches essentielles de l'Arme blindée au sein d'une Armée de terre polyvalente et apte au combat.

L'Association envisage l'avenir avec optimisme; elle est convaincue que tous se serreront les coudes pour que cette mission se réalise. Elle compte, pour réussir, sur l'engagement et la participation active de plus de 800 membres. Tous les lecteurs qui ne font pas encore partie de l'Association sont invités à compléter et à retourner cette formule d'adhésion détachable.

NOM :	GRADE :
DÉCORATIONS :	
ADRESSE :	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE (BUREAU) :	(RÉSIDENCE) :
AFFILIATION RÉGIMENTAIRE :	
PARRAIN : Lcol D.W. Wright	